



PREMIER MINISTRE  
SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

Plan « Administration Exemplaire »  
des services du Premier ministre  
**Bilan 2014 – Plan d'action 2015-2020**

*Ce document a été présenté au comité technique ministériel des services du Premier ministre (CTM) du 4 juin 2015*

**Mai 2015**

## **Sommaire**

<b><u>I. La mise en œuvre de la politique « Etat exemplaire »</u></b> .....	<b>4</b>
A/ Les éléments stratégiques de la politique Etat exemplaire.....	5
B/ Le pilotage de la démarche d'exemplarité.....	6
<b><u>II. Restitution des résultats de l'exercice 2014 (administration centrale)</u></b> .....	<b>8</b>
A/ Le bâtiment et l'énergie.....	9
1. Les économies d'énergie dans le domaine immobilier .....	9
2. La consommation, le recyclage et la valorisation du papier .....	10
3. Le renforcement de l'entretien éco-responsable des jardins .....	12
B/ Les transports et les déplacements .....	13
1. La rationalisation du parc automobile .....	13
2. La formation des conducteurs à l'éco-conduite .....	15
3. Le transport aérien.....	16
4. La visioconférence .....	16
C/ La responsabilité sociale.....	16
1. La charte de management.....	17
2. La parité professionnelle de l'encadrement supérieur.....	17
3. L'emploi de travailleurs handicapés .....	19
4. La sensibilisation au développement durable.....	20
D/ Les achats publics durables .....	21
1. Les achats socio-responsables .....	21
2. Les achats avec clauses environnementales .....	21
3. La formation à l'achat public durable .....	21
<b><u>III. Plan d'action 2015-2020 (administration centrale)</u></b> .....	<b>23</b>
A/ Les économies d'énergie .....	24
1. Le projet Ségur-Fontenoy.....	24
2. Le patrimoine historique .....	25
B/ La mobilité durable.....	26
1. L'évolution du parc automobile des services du Premier ministre .....	27
2. D'autres évolutions : le stationnement et le pool automobile .....	27
C/ Les économies de ressources et la réduction des déchets.....	27
1. La gestion des eaux d'arrosages.....	28
2. Le maintien des déchets verts dans les jardins .....	28
3. La dématérialisation .....	28
D/ La préservation de la biodiversité .....	30
La mise en place d'un plan de gestion écoresponsable .....	30

E/ La responsabilité sociale.....	31
1. L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes .....	31
2. La politique du handicap : le plan d'actions 2014-2017 .....	31
3. L'engagement en faveur de l'apprentissage.....	32
4. Les achats publics durables .....	34
<b><u>IV. L'exemplarité dans les directions départementales interministérielles .....</u></b>	<b>36</b>
A – La responsabilité sociale de l'employeur .....	37
1. L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes .....	37
2. L'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap.....	37
3. L'amélioration de l'accessibilité des bâtiments pour les personnes à mobilité réduite ...	37
B– Les impacts environnementaux .....	38
1. Economies d'énergie .....	38
2. Mobilité durable .....	38
3. Economies de ressources et réduction des déchets .....	39
4. Préservation de la biodiversité .....	40
<b><u>V. Annexes .....</u></b>	<b>41</b>
Annexe 1 Consommations énergétiques par agents au 31 décembre 2014.....	42
Annexe 2 Quantités d'énergies et d'eau consommées au 31 décembre 2014.....	44
Annexe 3 Consommations de papier par agent au 31 décembre 2014.....	46
Annexe 4 Dispositif de collecte et de gestion des déchets de papier .....	48
Annexe 5 Voitures particulières achetées ou louées en 2014 .....	50
Annexe 6 Kilomètres parcourus en avion au 31 décembre 2014.....	52
Annexe 7 Salles de réunion équipées pour la visioconférence .....	54
Annexe 8 Parité professionnelle de l'encadrement supérieur .....	56
Annexe 9 Marchés DSAF comportant des clauses sociales en 2014.....	59
Annexe 10 Part des formations à l'achat public durable.....	61

**I.**  
**La mise en œuvre de la politique**  
**« Etat exemplaire »**

Le secrétaire général du Gouvernement a confié le pilotage de la démarche d'exemplarité à la direction des services administratifs et financiers du Premier ministre (DSAF), qui représente les services du Premier ministre (SPM) au comité de pilotage Etat exemplaire.

La DSAF assure les missions d'administration générale destinées à fournir à l'ensemble des SPM les moyens de leur fonctionnement et de leur activité. Depuis février 2011, le décret qui fixe ses attributions précise ses responsabilités dans la mise en œuvre des politiques de développement durable<sup>1</sup>.

Si les leviers du développement durable figurent dans les domaines d'intervention de la direction (ressources humaines, achat public, immobilier, logistique, informatique), les domaines d'action abordés par le présent rapport renvoient à des périmètres différents de compétences, souvent partagées entre plusieurs autorités. Pour cette raison, un réseau de « correspondants Plan Administration Exemplaire » a été développé en 2010. Il permet une restitution qui va au-delà du seul champ d'action de la DSAF.

S'appuyant sur les résultats du bilan carbone réalisé en 2008, et sur les prescriptions de la circulaire n°5351/SG du 3 décembre 2008 *relative à l'exemplarité de l'Etat au regard du développement durable dans le fonctionnement de ses services et de ses établissements publics*, les SPM ont conçu en 2009 leur Plan Administration Exemplaire (PAE).

Le présent bilan constitue le cinquième rapport annuel de la mise en œuvre de ce plan. Il est bâti selon l'instruction n°5769/SG du Premier ministre du 17 février 2015 relative au plan d'action interministériel « Administration exemplaire » pour l'environnement 2015-2020.

## **A/ Les éléments stratégiques de la politique Etat exemplaire**

La mise en œuvre de la politique « Etat exemplaire » des services du Premier ministre consiste d'abord en l'intégration dans les schémas sectoriels des objectifs du développement durable :

- dans le domaine immobilier, la dimension environnementale constituait l'un des cinq objectifs du schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) des SPM pour la période 2008-2011. Les opérations immobilières d'isolation et de rénovation des chaufferies avaient été menées dans ce cadre. Le nouveau SPSI prévoit le rassemblement de la plus grande partie des SPM ainsi que des autorités administratives indépendantes budgétairement rattachées au Premier ministre sur un site unique afin de réduire le nombre d'implantations et en particulier les surfaces locatives privées. La restructuration de l'ensemble immobilier Ségur-Fontenoy doit permettre d'atteindre cet objectif tout en offrant aux services des locaux entièrement aux normes actuelles en matière d'hygiène et de sécurité, d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite et de qualité énergétique et environnementale.
- dans le domaine de la mobilité durable : la gestion du parc automobile s'inscrit dans le plan adopté en application des circulaires du 2 juillet 2010 puis du 16 février 2015 *relatives à la rationalisation puis à la mutualisation et à l'optimisation du parc automobile de l'Etat et de ses opérateurs*. La mise en œuvre de ce plan a permis la réalisation de nets progrès ;

---

<sup>1</sup> Décret n°2000-1088 modifié par le décret n°2011-171 du 11 février 2011

- solutions d'impression : les résultats obtenus découlent de la nouvelle politique d'impression définie par les SPM en 2011 qui s'est caractérisée par la réduction du nombre de points d'impression avec le déploiement du marché SOLIMP (et poursuivi avec le marché SOLIMP 2), ainsi que la programmation par défaut des tirages en recto / verso.

L'appropriation de la démarche « Etat exemplaire » est également encouragée par les actions de formation/sensibilisation proposées par le plan de formation, notamment celles destinées aux nouveaux arrivants dans les services du Premier ministre. Elle repose aussi sur l'animation des moyens de communication interne, en particulier l'intranet de Matignon (rubrique spécifique), devenu le vecteur auprès des agents des actualités du développement durable, qu'elles soient internes ou extérieures aux SPM. Le déploiement en décembre 2012 du portail [Matignon Infos Services](#), accessible sur le réseau AdER, autorise une diffusion plus large, y compris à destination des directions départementales interministérielles, de ces informations.

Cette démarche s'inscrit aussi dans les relations qu'entretient la DSAF avec les services qu'elle soutient : dans le cadre de ses missions, la DSAF a conçu un catalogue de son offre de service. Déclinant sous forme de fiches l'essentiel des prestations qu'elle délivre (RH, finances, logistique, informatique), et mis à jour régulièrement, ce catalogue mentionne aussi les enjeux de développement durable : par exemple sur les fiches relatives à la commande de titres de transport, aux fournitures de bureaux, ou aux recrutements.

Enfin, l'« Etat exemplaire » repose sur une démarche de responsabilité sociale : la promotion de l'égalité professionnelle hommes-femmes ou les politiques d'insertion en faveur des travailleurs handicapés constituent autant de priorités affichées par le schéma stratégique des ressources humaines des SPM.

## **B/ Le pilotage de la démarche d'exemplarité**

Le pilotage de cette démarche est assuré par la DSAF.

### ***Pour l'administration administration centrale***

La mission d'appui au pilotage, membre du comité de pilotage de l'administration exemplaire (CPAE), assure un rôle d'information et de coordination auprès des acteurs concernés :

- le responsable ministériel des achats ;
- la division du patrimoine et de la logistique, division qui comprend en particulier le bureau du transport automobile (en charge de la mise en œuvre la circulaire du 16 février 2015), le bureau de la politique immobilière, compétent sur les sujets immobilier et énergétique, et le bureau de la logistique ;
- la division des systèmes d'information, pour les questions informatiques et de télécommunication ;
- la sous-direction des ressources humaines, notamment concernée par les questions de recrutement et de formation. Cette sous-direction est également responsable de l'élaboration du bilan social ;

- la sous-direction de la programmation et des affaires financières, dont le bureau de la gestion financière, en charge du traitement des frais de mission, est l'interlocuteur du voyageur pour les questions de transport aérien.

### *Pour les services déconcentrés*

Le décret du 11 février 2011 relatif à la DSAF a formalisé l'extension des attributions de la direction à « *la gestion administrative et budgétaire des personnels et des moyens des services déconcentrés de l'Etat rattachés au Premier ministre* ». Depuis, la DSAF a notamment en charge le pilotage des directions départementales interministérielles (DDI) et la gestion administrative et budgétaire de 837 emplois déconcentrés, de 238 DDI et de l'immobilier d'une grande partie des administrations déconcentrées de l'Etat (2 200 sites regroupant 90 000 agents).

Pour répondre aux besoins des DDI, une nouvelle sous-direction en charge du pilotage des services déconcentrés (SDPSD) a été créée<sup>2</sup>, dédiée au pilotage, à l'animation et à la gestion de ce réseau déconcentré relevant du Premier ministre. La SDPSD s'appuie, pour réaliser ses missions, sur les préfetures de région, responsables de budgets opérationnels de programme qui disposent en leur sein de services RH bien identifiés (les plates-formes régionales d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines, sous l'autorité des secrétaires généraux aux affaires régionales).

Les directions départementales interministérielles (DDI) ont intégré en 2012 le dispositif de remontée d'informations prévu par la circulaire n°5585/SG3. L'harmonisation des procédures et des dispositions applicables aux DDI a été un enjeu majeur.

Le plan d'action pour les directions départementales interministérielles (DDI) met en œuvre l'instruction du 17 février 2015 relative au plan interministériel « administration exemplaire » pour l'environnement 2015-2020. Le plan d'action « administration exemplaire » des DDI se structure autour de deux axes stratégiques : la responsabilité sociale de l'employeur et les impacts environnementaux : économies d'énergie, mobilité durable, économies de ressources, réduction des déchets.

La communication de formations relatives à l'Etat exemplaire a aussi été valorisée par le vecteur de Matignon Infos Services, des DDInfos et des Flash DDInfos. L'objectif est de renforcer la lisibilité des dispositifs existants.

La gestion des parcs automobiles des services déconcentrés a pris en compte les enjeux de l'Etat exemplaire : achats et utilisation de véhicules propres, réduction de l'usage de la voiture, développement de l'éco-conduite.

---

<sup>2</sup> Arrêté du 3 février 2012 modifiant l'arrêté du 11 février 2011 portant organisation de la direction des services administratifs et financiers du Premier ministre

<sup>3</sup> Circulaire n°5585/SG du 2 mai 2012 : complément à la circulaire n°5451/SG du 11 mars 2010 relative au dispositif financier accompagnant la mise en œuvre des plans administration exemplaire – indicateurs 2012

**II.**  
**Restitution des résultats**  
**de l'exercice 2014**  
**(administration centrale)**

## **A/ Le bâtiment et l'énergie**

### **1. Les économies d'énergie dans le domaine immobilier**

Le parc immobilier dont la gestion technique est assurée par la DSAF comporte 22 sites représentant 53 000 m<sup>2</sup>.

Sept implantations sont prises à bail, les autres sont des bâtiments domaniaux, dont huit sont classés ou inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques. L'essentiel de ces implantations est situé dans le VII<sup>ème</sup> arrondissement de Paris et est consacré à une utilisation tertiaire de bureaux. Outre l'Hôtel de Matignon, les bâtiments hébergent cinq cabinets ministériels, les services administratifs dédiés à la coordination du travail gouvernemental et certaines autorités administratives indépendantes (AAI) œuvrant à la protection des droits et libertés.

La gestion technique immobilière du commissariat général à la stratégie et à la prospective (ex- centre d'analyse stratégique) est réalisée en mutualisation avec la DSAF. Au-delà de ce périmètre, le secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale, la direction de l'information légale et administrative, le commissariat général à l'égalité des territoires (CGET), le Défenseur des droits, la commission nationale de l'informatique et des libertés, le conseil supérieur de l'audiovisuel et le contrôleur général des lieux de privation de liberté assurent leur propre gestion technique immobilière.

Le CGET a été créé par décret du 31 mars 2014. Il regroupe les missions de trois anciennes structures : DATAR (Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale), ACSé (Agence de la cohésion sociale et de l'égalité des chances) et SG-CIV (Secrétariat général du comité interministériel à la ville). Implantées respectivement rue de Penthièvre (VIII<sup>ème</sup>) et rue de Bercy (XII<sup>ème</sup>) à Paris, ainsi qu'à Saint-Denis rue Pleyel, ces trois structures ont déménagé en novembre 2014 sur le site de la rue Pleyel à Saint-Denis, sur une surface de 7 200 m<sup>2</sup> pour 370 postes de travail, prise à bail au sein d'un immeuble récent et aux normes d'hygiène, de sécurité et d'accessibilité.

#### ***Le schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI)***

Le SPSI a vocation à synthétiser les données immobilières à l'échelle de l'ensemble du parc et à projeter son évolution à moyen terme. Il inclut l'ensemble des gestionnaires techniques cités ci-avant. En complément du travail sur le bâti, cette approche vise une amélioration de l'occupation des sites. L'objectif d'optimisation des surfaces utilisées contribue en effet directement à la réduction globale des consommations énergétiques.

La mise à jour du SPSI a été effectuée en 2014. Il en ressort la trajectoire suivante d'optimisation des surfaces en surface utile nette par poste de travail : 16,1 m<sup>2</sup> en 2010 → 14,7 m<sup>2</sup> en 2013 → objectif de 12,3 m<sup>2</sup> en 2018. Cet objectif s'inscrit dans le cadre du projet Ségur-Fontenoy.

#### ***Gros entretien renouvellement***

Cette première approche vise à améliorer la consommation énergétique par unité de surface en travaillant sur le bâti, notamment lors des rénovations de façades et toitures des bâtiments, ainsi qu'à l'occasion du renouvellement des cœurs de réseaux de chauffage et climatisation (chaudières et centrales de froid).

Dans ce cadre, les préconisations ci-dessous sont confiées aux maîtres d'œuvre des opérations qui les incorporent dans leurs cahiers des charges techniques et recherchent le cas échéant la meilleure solution de conciliation entre exigences architecturales, objectifs énergétiques et équilibre budgétaire :

- isolations des combles (gain chauffage estimé 9 à 15 %) ;
- doubles vitrages (gain chauffage estimé 20 à 30%) ;
- stores et volets (gain chauffage estimé 3 à 4%) ;
- sas d'entrées (gain faible) ;
- changement des luminaires (gain suivant modèles et état initial – déjà réalisé au moment de l'étude) ;
- minuteurs, détecteurs de mouvements, interrupteurs crépusculaires (gain électricité de 5 à 10%) ;
- parc informatique (gain énergétique global jusqu'à 15%) ;
- remplacement des chaudières anciennes (gain jusqu'à 20% si supérieur à 40 ans) ;
- adaptation du réseau de chauffage et régulation, programmation, équilibrage (gain de 10 à 15%).

Les travaux ci-après réalisés en 2013 et 2014 incluent la mise en œuvre d'une ou plusieurs de ces recommandations. En particulier les opérations de restauration de façades ou toitures comportent systématiquement des interventions d'isolation des combles, de remplacement des vitrages, d'installation de stores extérieurs ou de restauration des volets :

2012-2013	Restauration des façades et accessibilité PMR du rez-de-chaussée des communs de l'Hôtel de Clermont
2012-2013	Mise en conformité électrique de l'Hôtel Gouffier de Thoirx
2013	Accessibilité PMR du rez-de-chaussée de l'Hôtel de Castries
2013	Restauration de la toiture de l'Hôtel Lebel
2013	Restauration des façades du 18 rue Martignac
2013	Restauration de la toiture et aménagement des combles de l'aile Est de l'Hôtel Gouffier de Thoirx
2013-2014	Aménagement du rez-de-chaussée sur rue de l'Hôtel Gouffier de Thoirx
2014	Restauration des façades des communs de l'Hôtel Matignon

### ***Résultats des indicateurs 2014***

Les dépenses d'énergies par agent et les quantités d'énergies et d'eau consommées sont annexées au présent rapport (annexes 1 et 2).

## **2. La consommation, le recyclage et la valorisation du papier**

### ***La maîtrise de la consommation de papier***

Les efforts de maîtrise de la consommation de papier dans les SPM ont suivi sur la période 2012-2014 trois orientations principales : la poursuite de la politique d'impression, l'identification des principaux postes de consommation en vue d'actions ciblées et la promotion de comportements éco-responsables.

Dans la suite du marché « Solutions d'impression de proximité » SOLIMP, et conformément à la note stratégique du Service des achats de l'Etat du 12 novembre 2014, la DSAF a décidé de s'engager dans la contractualisation d'un nouveau marché dit SOLIMP2.

Les objectifs de ce marché doivent favoriser la réduction de consommation de papier, de toner et d'énergie, via :

- la généralisation de copieurs multifonctions éco-labellisés et la réduction des imprimantes individuelles,
- l'optimisation des usages avec des impressions monochromes et recto/verso par défaut,
- la supervision et le suivi du parc des équipements d'impression,
- la gestion du flux d'impression,
- le système d'accès par badge aux équipements.

En 2011, le principal poste de consommation de papier dans les SPM était la revue de presse nationale quotidienne, qui comptait 120 abonnés. A partir de 2012, le format dématérialisé a été privilégié et on compte 37 abonnés à la revue de presse papier désormais. Cette réduction s'est traduite par une baisse significative des ramettes de papier consommées par les ateliers de reprographie de la DSAF.

### ***La mise en place du tri sélectif dans les 17 sites des services du Premier ministre***

Auparavant effectué par la ville de Paris, la collecte des déchets dans les SPM est effectuée par un nouveau prestataire qui valorise le papier dans les bureaux.

Afin d'anticiper cette prestation et d'installer le matériel nécessaire, un inventaire de terrain détaillé a été réalisé sur chaque site au mois de décembre 2013 par la DSAF (Division du patrimoine et de la logistique - DPL - section Parc, jardin et développement durable - SJDD). Cet inventaire a permis de recommander de nouvelles corbeilles, en fonction du modèle déjà en place sur certains sites, pour standardiser l'installation dans tous les locaux des SPM. Ainsi, 1 850 corbeilles à double bac ont été installées dans les bureaux avec un autocollant distinctif par bac pour leur identification. A cela s'ajoute l'installation d'une grande corbeille près de chaque photocopieur avec autocollant, soit 260 grandes corbeilles dans les différents sites. Au total, 2 110 corbeilles ont été installées.

En parallèle du projet, un travail de communication a été réalisé lors de la mise en place avec des affichettes explicatives sur le tri sélectif ainsi que l'envoi régulier de mails de rappel sur les modalités du tri dans les services.

Cette communication a été régulièrement actualisée par des informations trimestrielles, fournies par le prestataire, sur les quantités de papier recyclées. Le personnel de ménage a également été sensibilisé au tri sélectif.

Avec la revalorisation du papier produit dans les bureaux des SPM, ce nouveau marché a permis une économie annuelle de 5 000 € soit 3.50% de baisse par rapport à la prestation effectuée par la ville de Paris.

Au total : 94 conteneurs papier, déchet industriel banal et verre ont été mis en place sur 17 sites concernés par le périmètre des SPM. Ces conteneurs ont tous été équipés d'autocollants pour leur identification.

### ***La revalorisation du papier***

Un an après la mise en place du marché de collecte et de traitement des déchets des locaux des SPM, 58 tonnes de papier ont été recyclées par le prestataire grâce au tri sélectif dans les bureaux. Ce marché a également permis en 2014 une économie annuelle de 5 000 € sur ce poste de dépense, soit 3,50 % de baisse par rapport à l'année précédente.

### ***Résultats des indicateurs 2013***

En 2014, les services du Premier ministre ont acheté 30 405 ramettes de papier (source : historique des commandes fourni par l'UGAP). Rapporté au nombre d'agents (2 171 ETPT au 31 décembre 2014), la consommation s'élève à 14 ramettes par agent (annexe 3)<sup>4</sup>.

Les données relatives au dispositif de collecte et de gestion des déchets de papier sont annexées au présent rapport (annexe 4).

## **3. Le renforcement de l'entretien éco-responsable des jardins**

La DSAF est chargée de l'entretien et de la mise en valeur des espaces extérieurs des services du Premier ministre, qui comportent notamment plusieurs parcs attenants à des hôtels particuliers classés monuments historiques. Son activité se décline suivant le triple enjeu d'une gestion durable, de l'amélioration de la qualité des espaces et de l'externalisation des interventions. De nombreuses actions ont été conduites en 2013 et 2014 :

### ***Une gestion plus économique et écologique des eaux d'arrosage des jardins***

Un contact entre l'agence des eaux de Paris et les SPM a été pris dans le but de faire basculer l'arrosage de certains jardins en eau non potable. En 2013, ces échanges ont permis de faire dégrever la taxe d'assainissement entre janvier 2010 et décembre 2013 pour les eaux d'arrosage des jardins moyennant une économie de 55 661,61 € pour le jardin de l'Hôtel de Matignon, de 7 763,59 € pour le jardin de l'Hôtel de Clermont et de 21 945,77 € pour le jardin de l'Hôtel de Castries, ce qui représente un dégrèvement total de 85 370,97 € TTC pour les trois jardins.

### ***L'amélioration naturelle de la qualité de l'eau***

Dans le bassin du 72 rue de Varenne, 15 carpes se nourrissant d'algues ont été introduites afin de réduire la maintenance du bassin et d'augmenter la biodiversité du jardin. Des nénuphars ont accompagné leur installation.

### ***L'utilisation de matériaux innovants pour les nouveaux aménagements de jardin***

En août 2013, l'extrémité sud du jardin de l'Hôtel de Clermont a été rénovée dans le but d'optimiser l'aire existante de stockage. Ces travaux ont requis l'utilisation d'un revêtement innovant, HQE appelé « ENVERR'PAQ », à base de verre et de sable recyclés. Cet espace conserve un caractère naturel, la perméabilité du sol est également optimisée.

### ***L'introduction de davantage de biodiversité dans les jardins tant au niveau de la flore que celui de la faune***

---

<sup>4</sup> Les données collectées ne concernent que le programme budgétaire « Coordination du travail gouvernemental » (P129) et le programme budgétaire « Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la seconde guerre mondiale » (P158).

Plus de 300 végétaux ont été plantés depuis novembre 2013 dans le jardin de Matignon en remplacement des arbustes vieillissants et des buis touchés par les maladies saisonnières. De nouvelles espèces végétales ont été sélectionnées pour éviter la mono-spécificité, souvent synonyme de fragilisation phytosanitaire du jardin.

Depuis juin 2013, deux ruchers (soit six essaims au total) ont été installés dans le jardin de l'Hôtel de Matignon et dans celui de l'Hôtel de Castries. Ces parcs boisés, représentent de parfaits écrins pour l'accueil de ces ruches, d'autant que les arbustes replantés depuis 2013 sont majoritairement des espèces mellifères.

Ce projet permet, à l'échelle parisienne, d'apporter une part de « nature en ville » nécessaire à la pollinisation des espaces verts de la capitale.

Des nichoirs pour les mésanges ont été installés dans certains arbres du jardin de l'Hôtel de Matignon ; cette opération a été complétée par d'autres installations recommandées par une association de protection des oiseaux.

### ***La gestion des déchets verts***

L'aspect très soigné des jardins reste une priorité. Aussi la gestion des déchets verts, générés par l'entretien réalisé du fait de l'entreprise prestataire, revêt-elle une grande importance.

Ainsi, à l'automne 2014, les feuilles mortes ont été ramassées sur l'ensemble des jardins, puis broyées en fines paillettes pour ensuite être placées dans les massifs arbustifs des jardins. Cette nouvelle gestion a permis d'éviter l'externalisation d'une grande partie des déchets verts. Au total, 90 m<sup>3</sup> de feuilles mortes, résidus de tonte et branchages ont été transformés et conservés sur site. Cette quantité représente la moitié des déchets verts produits dans les jardins des SPM, et équivaut à un premier pas vers une gestion durable des déchets verts.

L'impact carbone a pu également être réduit : plus de 20 allers retours en camionnette vers la décharge ont été ainsi évités.

Cette démarche a été élargie au marché d'élague résultant des tailles hivernales. En 2014, le broyat issu des branches d'arbres a représenté plus de 50 m<sup>3</sup> épandus dans les massifs arbustifs des jardins.

## **B/ Les transports et les déplacements**

### **1. La rationalisation du parc automobile**

La circulaire du Premier ministre du 16 février 2015 relative à la mutualisation et à l'optimisation du parc automobile de l'Etat et des opérateurs remplace les circulaires de 2010 et 2012<sup>5</sup>.

Ce texte propose un dispositif contribuant notamment au renouvellement du parc sur la base de motorisations propres et fixe des objectifs précis :

---

<sup>5</sup> Circulaire du 2 juillet 2010 relative à l'Etat exemplaire - rationalisation de la gestion du parc automobile de l'Etat et de ses opérateurs - Circulaire du 3 décembre 2012 relative à la mise en œuvre du plan de soutien à la filière automobile par les services de l'Etat et ses opérateurs.

- l'acquisition de véhicules hybrides et électriques doit représenter 33% minimum du plan annuel de gestion ;
- la moitié de ces acquisitions doit être constituée de véhicules électriques ;
- les véhicules à essence représenteront 33% maximum des achats, les véhicules diesel 33% maximum.

D'autres mesures contribuent à accentuer l'évolution du parc automobile, comme le retrait du parc des véhicules les plus anciens et la maîtrise des dépenses de carburant.

### ***La stabilisation de l'offre***

En décembre 2014, le parc était composé de 113 véhicules et de 14 deux roues :

- 89 véhicules particuliers ;
- 8 véhicules spécialisés ;
- 16 véhicules utilitaires ;
- 14 deux-roues.

L'âge moyen du parc est de 3,7 ans, en baisse permanente depuis deux ans (4,3 ans en 2012 ; 4,6 ans en 2013).

#### *Répartition par âge hors deux roues*

Age	véhicule léger	véhicule utilitaire	Ensemble	% du parc
moins de 3 ans	58	11	69	61%
4 à 7 ans	29	3	32	28%
supérieur à 7 ans	10	2	12	11%

### ***Une baisse significative de l'indicateur de pollution au CO<sup>2</sup>***

L'acquisition de véhicules de segment élevé avec une motorisation hybride a permis d'abaisser sensiblement cet indicateur, qui passe pour l'ensemble du parc de 147,2 gCO<sup>2</sup>/km en 2013 à 127,95 g cette année (154 g en 2012).

Les taux pour le parc de 2014 se répartissent ainsi :

- 146,60 g pour les véhicules légers ;
- 109,31 g pour les utilitaires (5 véhicules électriques).

En 2014, 47% du parc possède un taux inférieur à 120 g, contre 42% en 2013. Les véhicules haut de gamme impactent cet indicateur, avec 38% des véhicules possédant un taux entre 160 et 250 g (33% en 2013). Le parc se compose en 2014 de 15 véhicules légers hybrides et de 5 utilitaires électriques. Le taux de CO<sup>2</sup>/km d'un véhicule hybride de segment H1 est de 86 g (Peugeot 508).

#### *Emission de CO<sup>2</sup> par kilomètre hors deux roues*

véhicules légers	véhicules utilitaires	ensemble
------------------	-----------------------	----------

taux en grammes	nombre	% du parc	nombre	% du parc	nombre	% du parc
0 à 50	0	0%	5	4%	5	4%
51 à 100	27	24%	0	0%	27	24%
101 à 120	22	19%	0	0%	22	19%
121 à 140	5	4%	1	1%	6	5%
141 à 160	10	9%	1	1%	11	10%
161 à 200	14	13%	9	8%	23	21%
201 à 250	16	14%	0	0%	16	14%
> 250	3	3%	0	0%	3	3%
Total	97	86%	16	14%	113	100%

### *La consommation de carburants*

La moyenne de consommation de carburant est de 8,9 litres pour 100 kilomètres, contre 9,63 litres en 2013 grâce à plusieurs facteurs : meilleur comportement routier ; politique volontariste d'acquisition de véhicules électriques (5 utilitaires) et hybrides (15 véhicules particuliers) ; rajeunissement du parc avec des motorisations moins énergivores.

#### *Carburant*

	montant	consommation en litres	kilomètres parcourus	consommation moyenne/100 km
2014	207 026 €	143 738	1 605 180	8,9 litres
2013	202 569 €	135 380	1 405 700	9,63 litres

### *L'évolution vers l'électro-motricité*

Les véhicules électriques de l'administration centrale représentent 22% du parc (36% sur la totalité du périmètre SPM), pour un objectif règlementaire de 25% et un taux national de 26%.

Une étude devrait être réalisée en vue de l'installation de bornes électriques sur l'ensemble des sites hors Ségur/Fontenoy pour lequel 30 emplacements sont prévus pour recharger les véhicules électriques.

### *Résultats des indicateurs 2014*

Le détail des achats de véhicules (dont véhicules hybrides) est annexé au présent rapport (annexe 5).

## **2. La formation des conducteurs à l'éco-conduite**

Dispensées par l'Institut national de sécurité routière et de recherches (INSERR), ces formations (théorique et pratique) ont été mises en œuvre au sein des SPM depuis 2009 (cf. rapport 2012). A ce jour, la quasi-totalité des conducteurs de l'administration a été formée, contribuant ainsi à la maîtrise de la consommation de carburant.

### **3. Le transport aérien**

Depuis 2010, le voyageur, prestataire des services du Premier ministre, fournit périodiquement et autant que de besoin le suivi des kilomètres parcourus selon les moyens de transports, en particulier aériens, et des émissions de CO<sup>2</sup> correspondantes.

#### ***Résultats des indicateurs 2014***

En 2014, les vols aériens concernent une population de 398 voyageurs contre 343 en 2013, soit une augmentation de 16% : 993 billets ont été émis (net d'échanges) en 2014 contre 960 en 2013.

Rapporté aux effectifs des cabinets et services bénéficiaires du marché de transport aérien, soit 1525 ETPT (réalisés en 2014)<sup>6</sup>, le nombre de kilomètres parcourus par agent d'administration centrale en avion s'élève à 1760 km pour les services du Premier ministre. L'empreinte carbone s'élève donc sur ce périmètre à 313 kg de CO<sup>2</sup> par ETPT (annexe 6).

Avec 2 183 395 kilomètres parcourus, l'essentiel des vols aériens est effectué hors du territoire métropolitain.

### **4. La visioconférence**

Depuis 2012, la DSAF (DSI) a équipé deux salles de visioconférence (18 Vaneau et 58 Varenne, en supplément de la salle du 32 Babylone) de systèmes d'une haute qualité permettant la tenue de réunions accueillant un nombre de participants élevé (jusqu'à 50 personnes simultanément, dont 7 visibles à l'écran).

Principalement destinée aux usages du cabinet du Premier ministre, et conformément à la circulaire du 12 septembre 2014 relative à la méthode de travail du Gouvernement, l'utilisation de ces salles a été étendue à la tenue des réunions interministérielles (RIM). Au 2<sup>ème</sup> semestre 2014, 80 RIM, se sont tenues de façon dématérialisée, concernant tous les ministères. L'organisation de ces réunions évite nombre de déplacements, mais aussi une meilleure gestion du temps du fait même de ce type d'organisation qui oblige à être concis, direct, efficace.

#### ***Résultats des indicateurs 2014***

Le détail des réunions tenues en visioconférence est annexé au présent rapport (annexe 7).

## **C/ La responsabilité sociale**

---

<sup>6</sup> Il s'agit des effectifs correspondant à la population des agents soutenus par la DSAF et pouvant accéder à la prestation Carlson Wagon lit CWT, soit les ETPT réalisés en 2014 et recensés sur le programme 129 (hors SGDSN et SGAE), le programme 308 (hors DDD, CSA et CNIL) et P158.

Fruit d'un important travail collectif et dispositif obligatoire de la mise en œuvre de la responsabilité sociale de l'Etat, le bilan social 2014 des services du Premier ministre, examiné par le comité technique ministériel le 4 juin 2014, rassemble les principales données chiffrées permettant d'apprécier la situation des services et du personnel dans le domaine social. Ce document se veut donc un outil de pilotage, permettant de constater les réalisations effectuées, de mesurer la portée des changements intervenus et de rester vigilant quant à leurs conséquences.

Pour l'année 2014, trois points de ce bilan méritent plus spécifiquement être relevés : l'élaboration de la charte de management, la recherche de la parité professionnelle dans l'encadrement supérieur, l'emploi des travailleurs handicapés et la sensibilisation au développement durable.

## **1. La charte de management**

L'activité de la DSAF ces dernières années s'est caractérisée par une évolution de ses missions et de son organisation : prise en charge du pilotage des directions départementales interministérielles, évolution de l'organisation de la direction, transformation du périmètre qu'elle soutient, développement de mutualisations. Les exigences et le rythme des évolutions –administratives, réglementaires, techniques– sont devenus plus soutenus. La DSAF se caractérise aussi par une grande diversité de métiers et de profils, et par une implantation sur une demi-douzaine de sites. Ce contexte a renforcé la nécessité d'énoncer un socle de valeurs communes : il s'agissait de donner du sens et des repères à l'action de chacun, pour contribuer au bien-être au travail, au développement des agents et à celui de la DSAF. Sept valeurs ont ainsi été retenues : le sens du service, l'adaptabilité, la vigilance, l'exemplarité, la reconnaissance, le collectif et la cohésion des équipes.

La charte de management a été élaborée entre avril et octobre 2014, portée par une implication forte du comité de direction de la DSAF et par une démarche participative. Elle a été présentée aux cadres de la direction lors d'un séminaire en novembre, puis portée et explicitée à l'ensemble des agents par ces cadres. Son appropriation fera l'objet d'un premier état des lieux en 2015.

## **2. La parité professionnelle de l'encadrement supérieur**

Le 6 janvier 2014, le Comité interministériel aux droits des femmes et à l'égalité (CIDF) a défini la « feuille de route : bilan 2013 et programme d'actions 2014 » pour les services du Premier ministre.

Le 7 novembre 2014, un bilan de la mise en œuvre de la « feuille de route : bilan 2014 et programme d'actions 2015 » a été présenté aux services de la ministre chargée des Droits des femmes. Ce fut l'occasion d'en préciser les objectifs 2015.

Cette « feuille de route » s'articule autour de quatre axes prioritaires :

- favoriser l'équilibre femmes/hommes dans la vie professionnelle,
- être en capacité de mesurer les écarts et d'y apporter les correctifs nécessaires,
- améliorer la communication sur les inégalités,
- favoriser l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie familiale.

Le bilan social 2014 des SPM présente les dernières données de référence issues du bilan social 2013 et permet de constater que la proportion de femmes (46%) et d'hommes (54%) tend à se rééquilibrer par rapport à 2013 (respectivement 43% et 57%).

Les SPM encouragent l'accès des femmes au corps des administrateurs civils par la voie du tour extérieur. En 2011, sur 12 agents, aucune femme n'était représentée. En 2014, sur 11 agents, 3 sont des femmes et 50% des agents auditionnés sont des candidates. Afin de favoriser la représentation féminine dans l'accès au tour extérieur, les SPM ont engagé deux types d'action :

- la réalisation par la DSAF d'entretiens de motivation avec les femmes issues du vivier des attachées principales ayant été identifiées au regard de leur potentiel ;
- le renforcement des formations de préparation au tour extérieur (2 modules de constitution du dossier et 3 modules de préparations à l'audition soit 11,5 jours de formation).

Dans le cadre du processus de détection des potentiels pour l'exercice de fonctions de cadres dirigeants, le pourcentage de profils féminins sélectionnés restait insuffisant. Il a été décidé, dès 2014, qu'une attention particulière devait être portée à la détection des talents féminins.

Cette détermination ne devant pas être réservée à la seule administration centrale, le délégué à la mobilité et aux carrières des fonctionnaires détachés sur des emplois de DATE -fonction créée fin 2013 auprès de la DSAF- contribue, pour ce versant des SPM, à la détection des potentiels féminins.

Ainsi, en 2014, les SPM ont inscrit 5 femmes dans le vivier, dont 3 issues des candidatures d'administration centrale et 2 des services déconcentrés (SGAR). A noter que, parmi les candidatures, on décomptait 8 femmes et 14 hommes pour l'administration centrale, 3 femmes et 1 homme pour les services déconcentrés.

Depuis 2014, la mise en place d'un dispositif de suivi des recrutements vise notamment, à travers l'utilisation d'une note du recruteur - par la transparence qu'elle impose sur le nombre et le genre des candidat(e)s et des personnes auditionnées - au rééquilibrage des secteurs où l'un des genres est surreprésenté (par exemple, pour les métiers du domaine des ressources humaines). Par ailleurs, des référents métiers sont désignés dans les services concentrant les métiers à rééquilibrer et des portefeuilles par filière sont constitués et répartis entre les conseillers « mobilité carrière » afin de travailler précisément sur des viviers de compétences.

Afin de mesurer les écarts, un indicateur de suivi de l'encadrement intermédiaire (adjoint au sous-directeur, chefs de bureau et chefs de section) a été mis en place au sein de la DSAF en 2014. Le suivi réalisé en 2014 met en évidence le recrutement de 58% de femmes (56 % en 2013) sur un total de 314 recrutements.

Depuis 2014, dans le cadre de l'application de la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, la DSAF organise des actions de formation destinées à prévenir et à lutter contre les stéréotypes sexistes en s'appuyant sur les référentiels de la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) de formation sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique. Les actions suivantes ont été réalisées : la professionnalisation et la sensibilisation des membres des jurys et la mise en place de formations de sensibilisation destinées aux cadres dirigeants. La parité femmes-hommes continue d'être strictement respectée dans les jurys de concours.

Concernant l'équilibre entre vie professionnelle et familiale, la DSAF a poursuivi le remplacement, à la demande de leur hiérarchie, des femmes en congé de maternité. Il s'agit ainsi de conjuguer, de manière plus harmonieuse, intérêts du service et désir de maternité, afin d'assurer la continuité du service tout en encourageant le recrutement de jeunes femmes.

L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes est par ailleurs prise en compte dans l'ensemble des documents de gestion des ressources humaines et des projets. En plus de constituer un indicateur du bilan social, l'égalité professionnelle est notamment déclinée dans la charte des valeurs managériales de la DSAF qui comprend l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée.

Enfin, la haute fonctionnaire en charge de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les SPM, a participé aux réunions de travail organisées régulièrement par le ministère chargé des Droits des femmes (service des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes).

### ***Résultats des indicateurs 2014***

Le tableau joint au présent rapport (annexe 8) rend compte des postes effectivement pourvus en 2014. La liste des emplois considérés a été constituée conformément au décret n°2012-601 du 30 avril 2012 *relatif aux modalités de nominations équilibrées dans l'encadrement supérieur de la fonction publique* pris en application de l'article 56 de la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique.

En administration centrale, neuf des trente-cinq postes pourvus en 2014 sont occupés par des femmes.

La situation des services déconcentrés relevant du Premier ministre est présentée dans la troisième partie de ce document.

### **3. L'emploi de travailleurs handicapés**

S'appuyant sur les dispositions de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, les SPM mènent depuis de nombreuses années une politique en faveur du recrutement, de l'insertion, du reclassement et du maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap.

La signature fin 2009 d'une première convention avec le Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) a permis la mise en place de plusieurs actions permettant de rendre plus visibles les différents acteurs de cette politique et de mieux faire connaître le dispositif de recrutement et de maintien dans l'emploi.

Cette convention a permis une progression du taux des bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE), passant de 0,89% au 1<sup>er</sup> janvier 2007 à 4,43% au 31 décembre 2012.

La création, au sein de la DSAF de la sous-direction du pilotage des services déconcentrés (SDPSD), en mars 2012, a conduit à un élargissement du périmètre des SPM.

Les incidences directes de ce nouveau périmètre sont d'une part, une hausse des effectifs de 34 % et d'autre part, une baisse du taux de BOE pour atteindre 2,82 % en 2013.

Le 19 décembre 2014, les SPM ont signé une nouvelle convention avec le FIPHFP. Elle témoigne d'une réelle volonté des SPM d'agir de manière pérenne en faveur de l'insertion et du

maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap. Cette convention, prenant en compte l'évolution du périmètre des SPM, permet de poursuivre et d'approfondir les actions précédemment engagées et de définir de nouvelles orientations, pour un périmètre élargi.

#### ***Résultats des indicateurs 2014***

Le taux d'emploi légal des BOE est de 3,5% au 31 décembre 2014. Cela représente 94 agents en situation de handicap. L'augmentation du taux de BOE entre 2013 et 2014 trouve son origine dans différentes actions engagées telles que l'incitation des agents à procéder à une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) ainsi que par des actions de sensibilisation à la prise en compte du handicap dans l'univers professionnel.

#### **4. La sensibilisation au développement durable**

La politique de sensibilisation au développement durable dans les services du Premier ministre comporte trois volets.

Dès 2009, le plan ministériel de formation propose une formation au développement durable et à l'éco-responsabilité d'une durée d'une journée ouverte à tous les agents des SPM. Après un exposé des enjeux du développement durable, la formation porte sur la démarche d'éco-responsabilité dans l'administration, délivrant méthodes et conseils pour mettre en œuvre et réussir cette démarche.

Cette formation est complétée par des « formations métiers » : achat public durable (dans le domaine de la commande publique), démarche HQE des bâtiments et management d'une démarche HQE (dans le domaine de la logistique), fabrication et développement durable (dans le domaine de l'édition).

Le troisième levier de sensibilisation consiste en l'animation de l'intranet de Matignon autour des questions du développement durable. Entre 2010 et 2014, l'intranet des SPM a régulièrement diffusé des articles de sensibilisation à l'éco-responsabilité : « Diminuons notre consommation de papier » (septembre 2010), « Economisons l'électricité » (octobre 2010), « Réduisons notre consommation de chauffage » (novembre 2010), « Maîtrisons notre consommation d'eau » (mars 2011), « Le bilan des émissions de gaz à effet de serre des services du Premier ministre » (septembre 2013). Ces articles, réalisés par la DSAF à partir des ressources mises à disposition par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe), rappellent la situation dans les SPM et invitent les agents à adopter « les bons gestes » dans une démarche éco-responsable. Pour une meilleure visibilité, la thématique du développement durable a fait l'objet d'une rubrique sur cet intranet, l'objectif étant d'assurer une bonne information des agents, la promotion des comportements éco-responsables et finalement le développement d'une culture partagée.

Régulièrement, des actualités sont diffusées en « Une » de l'intranet : la semaine du développement durable, la quinzaine du commerce équitable, la diffusion des infolettres « Eco-@cteurs » de l'Ademe, le relais de campagne du SIG (« La rénovation énergétique de l'habitat » en novembre 2013) ou encore les bilans annuels du Plan administration exemplaire. En décembre 2012, le portail [Matignon Infos Services](#) a succédé à l'intranet de Matignon. Touchant un public plus large que le précédent intranet (en particulier : les directions départementales interministérielles), ce site consacre une rubrique au développement durable.

## **D/ Les achats publics durables**

Un achat public durable est un achat public intégrant des dispositions en faveur de la protection ou de la mise en valeur de l'environnement, du progrès social, et favorisant le développement économique. Les entités achats des SPM s'inscrivent dans une démarche d'achat durable avec la volonté de voir progresser les résultats en la matière.

Pour ce faire, le responsable ministériel des achats (RMA), dans le cadre des rencontres des référents achat des différentes entités des SPM, a lancé des groupes de travail en 2014 dont l'un, « les ateliers protégés », a vocation à mettre en avant les possibilités existantes, au niveau ministériel, pour répondre aux besoins de l'administration (y seront traités les sujets comme le recyclage, l'optimisation du traitement des déchets, les processus innovants en termes d'économies d'énergie, etc.).

2014 fut également l'année où le référent « achat responsable » des SPM a été désigné au sein de la DSAF (bureau des achats ministériels) ; cette nomination a permis de créer un réseau de référents en interne au sein du périmètre et d'être représenté au niveau interministériel dans le cadre des travaux menés par le service des achats de l'Etat (SAE).

### **1. Les achats socio-responsables**

#### ***Résultats des indicateurs 2014***

En 2014, 8 marchés de la DSAF comportent des clauses sociales, 4 marchés dépassent largement les objectifs assignés, montrant ici la pertinence des clauses sociales en fonction des segments ; 12 personnes ont été recrutées (dont 6 en CDI).

Les marchés actifs en 2014 comportant des clauses sociales sont détaillés dans l'annexe 9.

### **2. Les achats avec clauses environnementales**

#### ***Résultats des indicateurs 2014***

En ce qui concerne le volet environnemental, pour 2014, 13 marchés comprennent une clause de développement durable ; parmi eux :

- les travaux de rénovation ou entretien tous corps d'état ;
- le marché subséquent relatif aux fournitures de bureau ;
- la mise aux normes de la cuisine du 72 rue Varenne.

### **3. La formation à l'achat public durable**

Des formations ont été mises en place pour poursuivre la professionnalisation des acheteurs, devant être capables de trouver la bonne adéquation entre l'expression du besoin et la réalité du marché (offre de produits labellisés, techniques économes en énergie, capacité des structures de l'insertion par l'activité économique à mettre à disposition, juste appréciation du nombre d'heures de travail et/ou du coût global de la prestation, etc...).

#### ***Résultats des indicateurs 2014***

En 2014, les formations à l'achat public durable des agents des services du Premier ministre, dispensées par le Service des achats de l'Etat, l'IFORE ou l'IGPDE, ont ainsi représenté **32 jours-agents, soit 34%** des formations à la commande publique.

L'annexe 10 détaille ces formations.

**III.**  
**Plan d'action 2015-2020**  
**(administration centrale)**

## A/ Les économies d'énergie

### 1. Le projet Ségur-Fontenoy

La restructuration de l'ensemble immobilier Ségur-Fontenoy (composé de l'immeuble situé 20, avenue de Ségur et de celui du 3, place de Fontenoy), en vue d'y installer un Centre de Gouvernement et une Maison des droits et des libertés, sera livrée en totalité en septembre 2017. Elle permettra le regroupement de 2300 postes de travail sur un site unique, avec une amélioration sensible du ratio d'occupation des bâtiments. Le schéma pluriannuel de stratégie immobilière des SPM s'inscrit dans la trajectoire suivante pour la surface utile nette par poste de travail : 16,1 m<sup>2</sup> en 2010 → 14,7 m<sup>2</sup> en 2013 → 12,3 m<sup>2</sup> en 2018. Cette densification de l'occupation des surfaces immobilières est une forme d'économie de ressources, foncières et bâties.

L'opération Ségur-Fontenoy est en outre ambitieuse en termes d'environnement et de performances environnementales et énergétiques. Elle a pour objectifs :

- une certification HQE Rénovation sur la partie existante, soumise à la réglementation thermique des bâtiments existants (RT Existant) ;
- une certification HQE Neuf 2011 sur la partie neuve, soumise à la réglementation thermique 2012 ;
- le label Effinergie Rénovation sur l'ensemble du projet qui correspond à une consommation équivalente à RT Existant – 40%.

Les bâtiments seront alimentés par le réseau de chauffage urbain de Paris (CPCU) et des groupes froids à haut rendement pour les besoins de refroidissement.

L'isolation par l'intérieur permet de conserver les façades d'origine. Des protections solaires performantes pour toutes les façades vitrées doivent limiter les besoins en froid. Les protections solaires participent au confort visuel afin de limiter l'éblouissement. Le traitement thermique des bureaux est assuré par des plafonds métalliques réversibles chaque bureau disposant d'une régulation individuelle.

La performance acoustique se traduira la mise en œuvre de vitrages performants, l'installation de faux plafonds absorbants, la limitation des bruits d'équipements dans les plateaux, la qualité des cloisons séparatives entre espaces.

Les matériaux choisis seront en adéquation avec la durée de vie du bâtiment et avec leur usage selon le type de local. Les produits mis en œuvre disposeront d'une étiquette A+ ou A, d'écolabels, afin de minimiser les émissions de CO<sup>2</sup> et de formaldéhydes.

Le bail en l'état futur d'achèvement comprend plusieurs volets contractuels relatifs à l'environnement.

L'état des risques naturels, miniers et technologiques est annexé au bail. Un diagnostic de performance énergétique (DPE) sera remis au preneur à la date d'effet du bail civil et à l'issue de la première année d'exploitation. Ce DPE constituera une annexe du bail.

Une étude historique de pollution comprenant des sondages géotechniques permet de cerner les risques de pollutions attendus et de les évaluer avec des recommandations pour contrôler la qualité des sols et définir les exutoires des déblais générés par l'opération.

Dans le programme d'exploitation-maintenance, les prestations sont soumises à obligation de résultats et de moyens. Des fiches de performance sont annexées à ce programme (clos, couvert, chauffage-ventilation-climatisation, plomberie, sûreté, appareils élévateurs, de levage, portes motorisées, électricité courant fort ...), de même que le contenu de la documentation entretien-maintenance.

Les engagements de consommations de fluides et d'énergie pour différents postes (chauffage, ventilation, rafraîchissement, production d'eau chaude sanitaire, éclairage, ascenseurs...) évalués en KWH constituent une annexe du bail. Y sont également intégrées la consommation en eau (les sanitaires du RIE seront alimentés par les eaux pluviales récupérées sur le projet) et la production par les panneaux solaires installés en toiture.

L'annexe environnementale a pour objet de formaliser les accords du bailleur et du preneur qui acceptent de prendre les mesures d'amélioration et de coordonner leurs approches en matière environnementale.

S'agissant des espaces libres et des plantations, le projet prévoit l'intégration de surfaces végétalisées sur cet ensemble immobilier intégralement imperméabilisé avec la végétalisation des cours intérieures au rez-de-chaussée arrosées par l'eau de pluie récupérée en toiture et la création de terrasses jardin en toiture. Les espèces seront adaptées au climat et choisies afin d'améliorer la biodiversité sur la parcelle et de limiter le potentiel allergisant.

Une charte chantier à faible impact environnemental est intégrée en phases démolition et construction. Elle est contractuelle avec toutes les entreprises et fixe des objectifs de réduction des nuisances, de recyclage des déchets et un ensemble de dispositions permettant de limiter la pollution.

## **2. Le patrimoine historique**

### ***Les économies d'énergie***

Le schéma directeur immobilier triennal, actualisé annuellement, prévoit la poursuite de mise en œuvre des travaux d'amélioration énergétique dans les bâtiments, qui sont exécutés lors d'opérations de restauration du clos et couvert par tranches. Le calendrier prévisionnel est le suivant :

- Façades et toitures de l'Hôtel de Cassini (2015-2017)
- Façades de l'Hôtel de Castries (2016)
- Façades et toitures de l'Hôtel de Clermont (2017-2018)
- Façade sur jardin de l'Hôtel Lebel (2017)
- Façades et toitures des dépendances de l'Hôtel de Matignon (2016- 2017)
- Façades et toitures de l'Hôtel Gouffier de Thoix (2017- 2018)
- Façades et toitures des 66 & 68 Bellechasse (2018-2020)

Ces travaux se déclinent sous plusieurs aspects : mise en place de vitrages isolants, isolation de combles, installation de stores extérieurs, restauration des bâtis de menuiseries pour en limiter la perméabilité.

Certaines opérations d'entretien lourd concourent également à améliorer l'efficacité énergétique du patrimoine, comme la rénovation en 2015 de la sous-station de chauffage du 68 rue de Bellechasse.

De même, certaines modalités de gestion et actions d'entretien courant permettent de développer les démarches écoresponsables : retraits d'amiante, gestions des déchets de chantier, développement des éclairages LED et mise en place de détection/minuterie.

### ***Les évolutions technologiques***

Un projet de mise en place de la technologie BIM (Building Information Model) est programmé de 2015 à 2017 pour les bâtiments ayant vocation à rester dans le périmètre des SPM, une fois l'opération Ségur-Fontenoy achevée. Il s'agit d'un processus qui implique la création et l'utilisation d'un modèle 3D intelligent au service des projets de travaux et des démarches de gestion immobilière.

Lors de sa conception, un bâtiment passe par différentes étapes. Sur un processus traditionnel, une quantité d'informations importantes est perdue entre chaque étape car en général les acteurs ne sont pas les mêmes et n'utilisent pas les mêmes outils et donc pas les mêmes formats de données.

Dans le processus de BIM, une maquette est affichée dans un logiciel de modélisation dynamique utilisant les trois dimensions, afin d'augmenter la productivité dans la conception des bâtiments et constructions. La maquette numérique englobe la géométrie de la construction, les relations spatiales, les informations géographiques, les quantités ainsi que les propriétés des éléments de construction. Le BIM ainsi créé lors du processus de conception du bâtiment pourra être utilisé lors de son exploitation (aspects structurels, empreinte écologique des matériaux, réutilisation, etc.).

Cette technologie est d'ores et déjà employée dans le cadre de la restructuration de l'ensemble immobilier Ségur-Fontenoy. Une campagne de relevé numériques 3D des Hôtels particuliers classés ou inscrits aux monuments historiques vise à étendre cette démarche aux sites domaniaux représentant une forte valeur patrimoniale.

### ***La gestion technique de bâtiment (GTB)***

Un projet d'installation de gestion technique de bâtiment GTB est par ailleurs programmé. Son calendrier de mise en œuvre s'inscrit dans cette prochaine période quinquennale.

Les systèmes de GTB supervisent et contrôlent les services comme le chauffage, la ventilation et le conditionnement d'air, s'assurant qu'ils fonctionnent de la façon la plus efficace et la plus économique. Cela est possible en optimisant l'équilibre entre les conditions environnementales, les usages des énergies et les besoins opérationnels

L'intérêt de la GTB est d'améliorer la performance énergétique du bâtiment en réalisant des économies d'énergies, grâce aux fonctions suivantes :

- la régulation du chauffage,
  - la régulation du refroidissement,
  - la régulation de la ventilation et de la climatisation,
- et éventuellement : la commande d'éclairages et de stores.

Grâce à une GTB, on peut réaliser une économie d'énergie allant jusqu'à 40%.

## **B/ La mobilité durable**

## **1. L'évolution du parc automobile des services du Premier ministre**

L'évolution du parc automobile des SPM dans les cinq prochaines années portera essentiellement, dans le cadre des dispositions de la circulaire du Premier ministre du 16 février 2015, sur le renouvellement des véhicules, selon plusieurs axes :

- retrait du parc des véhicules les plus anciens : avec un âge moyen de 3,7 années, le parc des SPM est relativement jeune. Cependant, l'abaissement des critères de réforme (vente des véhicules ayant atteint 120 000 km ; vente dans le courant de leur 7<sup>ème</sup> année) permettra d'accélérer le renouvellement du parc. Une circulaire du ministre des finances et des comptes publics doit prochainement mettre en place une nouvelle procédure permettant une meilleure valorisation des véhicules réformés ;
- évolution des motorisations : le renouvellement des véhicules et le transfert d'une partie des services sur le site Ségur-Fontenoy, disposant de places de stationnements équipées d'une borne de recharge électrique, favorisera l'évolution de la flotte automobile vers l'électro-motricité. Une étude doit être lancée par le BTA auprès d'un bureau d'étude pour disposer d'une vision claire du parc de véhicules, des usages, des spécificités des 5 sites concernés par l'étude, prérequis à toute démarche d'introduction de nouveaux véhicules, particulièrement au vue des infrastructures de recharges nécessaires ;
- mutualisation des parcs automobiles : les SPM se sont engagés depuis la fin de 2014 dans une démarche de mutualisation des fonctions logistiques et immobilières dans le périmètre auprès des services soutenus par la DSAF. Cette démarche doit s'étendre à l'ensemble des services soutenus ainsi qu'aux opérateurs de l'Etat. La mutualisation des parcs automobiles comprend la mutualisation des achats, de la maintenance et du suivi des marchés.

L'externalisation de la maintenance et de l'entretien des véhicules est aujourd'hui quasi totale<sup>7</sup>. Les véhicules de la flotte (y compris les deux-roues) sont assurés dans le cadre d'un marché interministériel de l'UGAP.

## **2. D'autres évolutions : le stationnement et le pool automobile**

D'autres évolutions propres aux SPM, porteront notamment sur deux points :

- l'évolution du stationnement : pour faire droit aux mesures de sécurité et plus particulièrement au plan Vigipirate, dans un cadre de contrainte budgétaire, le stationnement des véhicules de l'administration doit être réorganisé. Les véhicules administratifs seront exclusivement stationnés dans les cours des hôtels particuliers, soit sous l'autorité du commandement militaire pour les bâtiments dont il assure la sécurité, soit dans le cadre du marché de gardiennage géré par la DSAF pour les autres bâtiments ;
- l'évolution du pool automobile : le pool automobile gère les demandes de transport du cabinet du Premier ministre. Une réflexion est engagée sur son fonctionnement qui vise à optimiser ses prestations et les services liés : conducteurs du pool ; gestion des marchés de transport à la disposition du cabinet.

## **C/ Les économies de ressources et la réduction des déchets**

---

<sup>7</sup> Seule l'activité de montage des pneus hiver n'est pas externalisée.

## **1. La gestion des eaux d'arrosages**

Aujourd'hui, il existe sur Paris deux réseaux : l'eau non potable et l'eau potable.

La ville de Paris a remis en état le réseau existant d'eau non potable et l'a développée pour de répondre à différents usages, essentiellement ceux des besoins communaux (arrosage des parcs, des bois, des squares, et nettoyage des chaussées et des égouts...).

Les SPM projettent de passer en 2015 l'arrosage du jardin de l'Hôtel de Clermont, situé au 69, rue de Varenne en eau non potable. L'enjeu est écologique et économique : cette eau est en moyenne deux fois moins coûteuse (1m<sup>3</sup> d'eau potable coûte environ 1€ -y compris le traitement des eaux rejetées- / 1m<sup>3</sup> d'eau non potable coûte environ 0.50 €).

Une étude de terrain est en cours de réalisation pour étudier la faisabilité du raccordement du site du 69 rue de Varenne sur le réseau d'eau non potable de la rue de Varenne.

Une étude de faisabilité et un business plan doivent être montés par le bureau d'étude des eaux de Paris suite à la visite du technicien.

## **2. Le maintien des déchets verts dans les jardins**

Les jardins des services du Premier ministre s'engagent dans une gestion éco responsable des déchets verts lié à l'entretien des jardins. L'aspect très soigné des jardins reste une priorité dans l'entretien journalier effectué par l'entreprise, mais il devient également important de développer des techniques actuelles pour améliorer la qualité des sols.

L'objectif, dès l'automne prochain, est de maintenir sur site plus de 70 % des déchets verts issus des tailles d'entretien des arbustes et des arbres et des tontes de gazon.

Cette gestion expérimentée à l'automne 2014 devrait permettre à plus long terme une économie d'arrosage et d'apport d'engrais.

Le sol ainsi paillé par le broyage issu des déchets vert empêche le ruissellement des eaux, réduit l'érosion des sols tout en permettant la reconstitution d'humus. Il permet aux végétaux d'être mieux alimentés en eau et air : il a ainsi un rôle de protection.

De plus, la gestion des déchets verts in-situ devrait permettre une réduction importante de l'impact carbone par la diminution des allers retours entre les jardins et les décharges.

Le renouvellement des marchés concernant les prestations liées aux jardins (l'entretien courant et élagage des arbres) comprendra un volet sur la gestion des déchets verts.

Les valorisations énergétiques et les déchets verts devront être quantifiés.

Cette gestion tend à rejoindre les objectifs fixés par le code de l'environnement visant une revalorisation maximale de la matière organique produite sur un site.

## **3. La dématérialisation**

Les services du Premier ministre se situent parmi les administrations les plus impliquées dans le processus de dématérialisation des procédures.

L'outil de rédaction des marchés « ORME » a été déployé au cours du dernier trimestre 2014 et 12 marchés ont été rédigés avec ce logiciel. De même, en 2014, les dépôts électroniques d'offres pour des marchés passés par les SPM se sont élevés à 153.

La dématérialisation du processus s'est accrue en 2014 par l'usage systématique de l'interface entre PLACE (plate-forme de dématérialisation) et CHORUS. Dans ce cadre, la DSAF a mis en place, en collaboration avec le département de contrôle budgétaire et comptable ministériel (CBCM), des demandes de visa sous forme entièrement dématérialisée. Enfin une clause relative à l'emploi de la facture dématérialisée figure désormais systématiquement dans les marchés passés par la DSAF.

Pour la période 2015-2020, l'objectif est d'accentuer la dématérialisation : avec l'instauration d'une gestion électronique du courrier, la dématérialisation des factures, la dématérialisation de la presse et des abonnements numériques.

### ***La gestion électronique des courriers***

Les SPM ont l'ambition de se doter d'un outil informatique spécifique visant à moderniser et à optimiser le traitement et la gestion des courriers sous format « papier » et sous format électronique (courriel, formulaire en ligne, etc.). Cette nouvelle gestion électronique des courriers (GEC) participe à la prise en compte de l'exemplarité de l'Etat au regard du développement durable.

En effet, la dématérialisation du courrier permet de compléter la nouvelle politique d'impression développée au sein des SPM, dont l'un des objectifs est de réduire l'utilisation du papier et des consommables.

La GEC s'inscrit également dans le programme engagé de mutualisation des fonctions support et le programme de regroupement des services du Premier ministre sur le site de Ségur-Fontenoy. Bien que dans un premier temps seulement quatre services commanditaires sont appelés à utiliser cette solution, il doit permettre, à terme, à la totalité des services qui seront implantés sur ce site, de l'utiliser.

Au cours de l'année 2014 ont été achevés les travaux de rédaction des spécifications. L'année 2015 sera consacrée aux phases de développement et de paramétrage, l'objectif étant un début de déploiement de l'application aux utilisateurs dans le courant de l'année.

### ***La dématérialisation des factures***

Afin d'anticiper le passage obligatoire à la facturation électronique par les fournisseurs de l'Etat entre 2017 et 2020, la DSAF (SIFE) a débuté à l'automne 2014 un vaste projet de « dématérialisation et modernisation de la chaîne de la dépense », qui s'est intensifié depuis le début de l'année 2015 avec le lancement de plusieurs chantiers :

- mise en place d'une organisation dédiée au projet,
- promotion de la dématérialisation des factures,
- fluidification des procédures par la mise en place d'outils de dématérialisation des actes de gestion et du processus d'achat.

Dans le cadre de ces chantiers, s'inscrivant dans les objectifs étatiques de modernisation, la DSAF accompagne les structures du périmètre pour le déploiement d'outils, par le biais de formations et d'une assistance technique ou fonctionnelle, ainsi que pour la conduite d'actions d'amélioration interne.

Pour ce faire, la DSAF et le CBCM mènent parallèlement deux actions complémentaires auprès des fournisseurs et des services prescripteurs : la promotion du portail de transmission

des factures électroniques, Chorus-Factures, et la mise en place de la facturation par échange de données informatisé (EDI).

### ***La dématérialisation de la presse et des abonnements numériques***

A partir de 2012, le format dématérialisé la revue de presse nationale quotidienne a été privilégié et on compte désormais 37 abonnés à la revue de presse papier. Cette réduction s'est traduite par une baisse des ramettes de papier consommées par les ateliers de reprographie de la DSAF.

## **D/ La préservation de la biodiversité**

### **La mise en place d'un plan de gestion écoresponsable**

Un plan de gestion des jardins des services du Premier ministre déjà débuté en 2013, permettra d'allier qualité la visuelle des jardins et haute qualité environnementale.

Ce travail comprendra : la gestion des déchets verts, les techniques d'amélioration du sol, un fleurissement innovant et une rénovation des jardins par un entretien durable.

L'objectif « zéro phyto » permettra d'augmenter petit à petit la vie biologique du jardin par une gestion moderne et qualitative. Dans cette optique, depuis trois ans, l'apport d'engrais et d'amendements pour les besoins du jardin est déjà 100% organique.

Le plan de gestion comprendra également des mesures favorisant davantage de biodiversité dans les jardins.

## **E/ La responsabilité sociale**

### **1. L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes**

Les actions définies dans la « feuille de route 2014 » seront poursuivies et approfondies en 2015 et les années suivantes.

Une action sera portée sur la mise en place de revues des cadres par sous-direction et division, afin de constituer des viviers et encourager les projets de carrière. Dans le cadre de ces revues des cadres, la DSAF veillera particulièrement à favoriser l'accès des femmes aux postes d'encadrement.

L'effort sera poursuivi pour encourager l'accès des femmes au corps des administrateurs civils par la voie du tour extérieur et pour maintenir l'équilibre des agents auditionnés.

La problématique de l'égalité professionnelle sera intégrée dans l'évaluation de l'encadrement. Cette action impose la définition d'un ou deux critères d'évaluation et le développement d'une formation adaptée, toujours en s'appuyant sur le référentiel de formation DGAFP, et sur les travaux engagés sur le recrutement des hauts potentiels.

Un baromètre social qui traitera notamment du sujet de l'égalité entre les femmes et les hommes sera mis en œuvre.

Un plan de communication en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes sera élaboré chaque année : présentation du plan d'actions annuel au réseau des correspondants RH des services du Premier ministre, sortie d'un numéro spécial de la lettre d'information interne « Passerelles » à l'occasion de la Journée internationale de la femme du 8 mars et déjeuner des femmes-cadres de la DSAF, mises en ligne d'informations sur l'Intranet « Matignon Infos Services ».

### **2. La politique du handicap : le plan d'actions 2014-2017**

La nouvelle convention trisannuelle (2014-2017) - rétroactive au 1<sup>er</sup> mai 2014 – avec le Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHF) se décline en plan d'actions, tant pour le périmètre de l'administration centrale que pour celui de l'administration territoriale.

Ce plan d'action a fait l'objet d'une validation par les organisations syndicales lors d'une réunion thématique en décembre 2014.

La mise en œuvre du plan d'actions s'inscrit dans une démarche de collaboration avec les acteurs de terrain du handicap au premier rang desquels les directeurs des différentes entités du périmètre qui ont à jouer un rôle primordial dans la réussite de la politique ministérielle du handicap. Les organisations syndicales, les correspondants RH des diverses structures des SPM ainsi que le service de médecine de prévention contribueront également à l'impulsion de cette dynamique.

Le plan d'actions comprend 4 axes :

*Axe n°1 : former, informer et sensibiliser les agents des services du Premier ministre à la problématique du handicap*

L'objectif principal des actions d'information et de sensibilisation est de combattre les idées reçues dans la sphère professionnelle.

*Axe n°2 : favoriser le maintien dans l'emploi et la mobilité des agents en situation de handicap*

Ces actions ont principalement pour finalité d'inciter les agents, par une meilleure connaissance des aides et droits associés à la qualité de travailleur handicapé, à effectuer les démarches de reconnaissance auprès des interlocuteurs concernés (service médical, correspondant handicap ministériel).

Les SPM accompagnent les agents handicapés en mettant à leur disposition des aides individualisées (achats de matériels adaptés, adaptation des poste de travail).

*Axe n°3 : optimiser le recrutement direct des personnes en situation de handicap*

L'objectif est de rechercher la meilleure adéquation entre l'offre et la demande afin d'améliorer la satisfaction des recruteurs et des recrutés, et in fine, d'encourager le recrutement de travailleurs handicapés.

La DSAF s'engage à recruter 8 agents en situation de handicap par an, à partir de 2014, au sein de ses services, y compris sur des postes d'encadrement (à titre d'exemple, en mars 2015, le recrutement d'un adjoint de chef de bureau a été effectué). Il sera également fait appel à des stagiaires en situation de handicap de fin de troisième cycle universitaire qui pourront éventuellement, au terme de leur stage, donner lieu à recrutement au sein des services du Premier ministre.

Par ailleurs, les services du Premier ministre s'engagent dans une démarche volontariste de recrutement d'apprentis handicapés. Ainsi, 24 jeunes apprentis handicapés bénéficieront de contrats d'apprentissage sur le périmètre MIN12 d'ici la fin de l'année scolaire 2017 (4 en 2015, 8 en 2016 et 12 en 2017).

*Axe n° 4 : développer les partenariats avec les établissements et services d'aide par le travail (ESAT)*

Cette démarche a pour objectif de favoriser l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap qui ne peuvent accéder à un emploi en milieu ordinaire.

Collaborer avec des ESAT, par le biais de contrats de fournitures ou de prestations de services à partir des marchés existants (article 77-3 du Code des marchés publics), permet d'accroître le taux légal d'emploi des travailleurs handicapés par une progression significative du taux de BOE (au maximum de 50% de l'obligation d'emploi, soit 3% sur les 6%).

Ce plan est soutenu par des actions de communication destinées à développer l'emploi direct et inciter les agents concernés à faire reconnaître leur qualité de travailleur handicapé.

### **3. L'engagement en faveur de l'apprentissage**

A l'occasion de la Grande conférence sociale des 7 et 8 juillet 2014, le président de la République a souhaité accélérer la mise en œuvre de la politique en faveur de l'emploi des jeunes et replacer l'apprentissage au cœur de ce dispositif. Il a fixé comme objectif qu'un demi-million de jeunes bénéficient de contrats d'apprentissage d'ici 2017 et a appelé les

administrations de l'État, des collectivités territoriales et hospitalières à y contribuer activement.

### ***Un dossier prioritaire géré en interministériel***

En janvier et mars 2015, deux réunions interministérielles ont permis de préciser les engagements quantitatifs et qualitatifs des différents ministères ainsi que de présenter le schéma de financement du dispositif. Il a été en particulier décidé que les plafonds et les schémas d'emplois ne seraient plus affectés par le recrutement d'apprentis. Ces apprentis nouvellement recrutés à partir de la rentrée scolaire et universitaire 2015 ne seront ainsi pas comptabilisés dans les plafonds d'emplois des ministères, illustrant le volontarisme des plus hautes autorités publiques sur ce dossier.

A cette occasion, les SPM se sont vus attribuer par la Direction générale de l'Administration et de la Fonction publique, la cible de 48 apprentis pour 2015-2016 (en proportion des effectifs du périmètre MIN12), soit 35 pour la rentrée scolaire et universitaire 2015/2016 et 13 pour celle de 2016/2017<sup>8</sup>. Cet objectif n'est toutefois qu'un minimum théorique, les ministères pouvant aller au-delà de leurs engagements quantitatifs et anticiper ainsi sur ceux fixés pour les années suivantes. Ainsi, les subventions seront accordées à hauteur des contrats d'apprentis effectivement conclus par chaque administration et il n'y aura pas d'écèlement à hauteur des objectifs chiffrés.

Il a également été décidé que ces crédits dédiés au développement de l'apprentissage pourront se cumuler avec les aides versées par le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (DGAFP) pour le recrutement d'apprentis en situation de handicap.

Enfin, une circulaire sur l'apprentissage a été publiée le 8 avril dernier par la direction générale de l'Administration et la Fonction publique afin d'accompagner les administrations dans la mise en œuvre opérationnelle de cette politique.

### ***Un engagement résolument volontariste des services du Premier ministre pour recruter des apprentis***

Dans une démarche d'exemplarité, les SPM se sont rapidement engagés dans un processus de réflexion interne afin de participer de façon significative au recours à des apprentis.

A ce jour<sup>9</sup>, une douzaine d'administrations du MIN 12 ont confirmé 53 besoins effectifs en apprentis ; les fiches de poste d'apprentis du MIN 12 sont progressivement publiées sur la page spécialement dédiée à l'apprentissage de la Bourse interministérielle pour l'emploi public (BIEP) : la DSAF (9 fiches de poste), les trois cabinets ministériels (le Premier ministre, le secrétariat d'État chargé des Relations avec le Parlement et le secrétariat d'État chargé de la Réforme de l'État et de la simplification) relevant du MIN12 (9), le Secrétariat général à la défense et à la sécurité nationale (5), le Service d'information du gouvernement (5), le Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (5), l'École nationale d'administration (4), l'Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice (4), le Conseil économique, social et environnemental (3), etc.

Ces offres d'apprentissage sont toutefois susceptibles d'évoluer dans les prochaines semaines, certaines institutions étant encore en cours de réflexion sur leurs offres à formuler [la Cour des comptes (3 ou 4), le Conseil d'État, etc.].

---

<sup>8</sup> Le calendrier initial prévoyait 19 apprentis à la rentrée scolaire et universitaire 2015/2016 et 29 à celle de 2016/2017.

<sup>9</sup> 13 mai 2015.

Une fois honorés, ces recrutements d'apprentis viendront renforcer l'expérience acquise dans ce domaine par les services du Premier ministre, ces derniers ayant déjà recruté une dizaine d'apprentis depuis 2009 (en logistique, en communication et en informatique).

Les 53 besoins recensés concernent des domaines d'activité extrêmement variés : logistique (12 fiches de poste), systèmes d'information et de communication (12), études et évaluations des politiques publiques (9), communication (8), affaires générales (8), ressources humaines (2), etc. Le niveau de diplômes recherchés est plus homogène, plus de 45% des fiches de poste correspondant au niveau master-licence (18 fiches de poste de Niveau I et 6 de Niveau II) et 34% d'entre elles au niveau bac+2 (18 fiches de Niveau III). Les 5 fiches de poste de niveau CAP (Niveau V) proposées concernent la logistique des trois cabinets ministériels relevant du périmètre MIN12 (2 chefs de rang, 2 commis de cuisine et 1 commis en pâtisserie). Ainsi, conformément aux directives gouvernementales, ces dernières propositions s'inscrivent dans l'objectif de favoriser l'emploi d'apprentis faiblement qualifiés.

En outre, s'agissant du recrutement d'apprentis handicapés, 24 jeunes bénéficieront de contrats d'apprentissage sur le périmètre MIN12 : 4 en 2015, 8 en 2016 et 12 en 2017. Pour ce faire, des démarches ont déjà permis d'identifier des futurs apprentis (notamment en se rapprochant des correspondants «Ressources humaines» des universités et des écoles), des agents qui seront tuteurs des apprentis (pour les former à cette activité en tenant compte des spécificités liées au handicap de l'apprenti) et des Centres de formation des apprentis accueillant des jeunes en situation de handicap.

### ***Les services du Premier ministre se donnent les moyens pour développer l'apprentissage***

La réussite de la concrétisation sur le terrain de cette ambitieuse politique en faveur de l'apprentissage passe inéluctablement par une large publicité qui doit lui être donnée. Ce point est, en effet, essentiel à sa réussite, notamment pour favoriser la rencontre entre l'offre, les fiches de poste d'apprenti proposées, et la demande, les étudiants ou les jeunes chercheurs d'emploi. Les services du Premier ministre se sont déjà rapprochés d'un certain nombre de centres de formation d'apprentis, universités ou écoles pour préparer la publication des fiches de postes, entamer le processus de recrutement des futurs apprentis, leur proposer à terme d'instaurer une collaboration étroite sur ce dossier.

Des réunions ont également été organisées avec la région Ile-de-France, la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) d'Ile-de-France et la Chambre de commerce et d'industrie de Paris et d'Ile-de-France qui sont des acteurs institutionnels majeurs dans la mise en œuvre de l'apprentissage.

Un séminaire sera organisé à l'attention du réseau RH des SPM courant juin 2015 auquel participeront la Direction générale de l'administration et de la fonction publique, la région Ile-de-France et la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) d'Ile-de-France.

## **4. Les achats publics durables**

En 2015, les directions achat des SPM doivent analyser tous leurs projets de marchés sous l'angle des 5 axes<sup>10</sup> dont celui relatif au développement durable avec obligation d'argumenter dès lors qu'un ou plusieurs axes n'est pas déployé.

<sup>10</sup> Economique, Accès des marchés aux PME, Environnement, Clause sociale et Innovation

A compter de 2016, le RMA proposera de fixer un objectif, au regard des objectifs interministériels<sup>11</sup> et des publications de l'observatoire économique de l'achat public, au comité stratégique des achats sur la clause sociale et sur les clauses environnementales. Cet objectif sera suivi et ré-évalué chaque année au cours dudit comité.

S'agissant plus spécifiquement des clauses sociales, un travail interministériel est actuellement mené pour signer une nouvelle convention entre la Maison de l'Emploi de Paris (MEP) et les SPM, l'ancienne étant arrivée à son terme. Elle a pour objectif de définir les obligations et devoirs du facilitateur, la MEP, vis-à-vis du donneur d'ordre, les SPM, des personnes éloignées de l'emploi et des titulaires de marchés. Par ailleurs, l'ancienne convention se limitant essentiellement aux marchés DSAF, la nouvelle convention vise aussi à l'étendre à l'ensemble des entités du périmètre MIN<sup>12</sup>.

Concernant les marchés de la DSAF, depuis cette année le bureau des achats ministériels (BAM) s'engage dans une démarche d'identification anticipée des marchés pouvant inclure des clauses sociales.

En effet, suite à l'élaboration de la programmation 2015, ce pré fléchage se réalise dorénavant dès le mois de janvier pour l'année à venir, permettant ainsi de juger de la pertinence de l'insertion de la clause sociale.

Enfin, des actions de sensibilisation seront à partir de 2016 développées auprès des acheteurs dans le but de les sensibiliser aux achats durables (dès lors que la convention interministérielle sera mise en place).

Ces différentes actions devraient permettre d'accroître notre performance en matière d'achats durables.

---

<sup>11</sup> Clauses sociales : objectif interministériel est d'atteindre à la fin de l'année 2015, le taux de 10% de marchés (en nombre) comportant a minima une clause sociale. Les marchés visés sont les marchés supérieurs à 90K€ ; Clauses environnementales : objectif interministériel est d'atteindre à la fin de l'année 2015, le taux de 15% de marchés (en nombre) comportant a minima une clause sociale. Les marchés visés sont les marchés supérieurs à 90K€

<sup>12</sup> Conseil économique, social et environnemental, Commissariat général à l'égalité des territoires, Contrôleur général des lieux de privation de liberté, Commissariat général à la stratégie et à la prospective, Commission nationale de l'informatique et des libertés, Conseil d'Etat, Cour des comptes, Conseil supérieur de l'audiovisuel, Défenseur des droits, Direction de l'information légale et administrative, Direction des services administratifs et financiers, Secrétariat général des affaires européennes, Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale, Service d'information du Gouvernement.

**IV.**  
**L'exemplarité dans les directions**  
**départementales interministérielles**

Les directions départementales interministérielles (DDI) ont intégré en 2012 le dispositif de remontée d'informations prévu par la circulaire n°5585/SG du 2 mai 2012.

Le plan d'action pour les directions départementales interministérielles (DDI) met en œuvre l'instruction du 17 février 2015 relative au plan interministériel « administration exemplaire » pour l'environnement 2015-2020. Ce plan reprend les impacts sociaux et sociétaux déjà explorés au cours de la période 2008-2014 (dans une approche de responsabilité sociale et environnementale (RSE) intégrée) et cible de manière prioritaire les principaux impacts en matière environnementale du fonctionnement des DDI.

Le plan d'action « administration exemplaire » des DDI se structure autour des axes stratégiques suivants :

- Responsabilité sociale de l'employeur
- Impacts environnementaux : économies d'énergie, mobilité durable, économies de ressources, réduction des déchets.

## **A – La responsabilité sociale de l'employeur**

### **1. L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes**

Le processus de nomination des directeurs et de leurs adjoints a été mis à jour en 2014. Il intègre les préoccupations égalitaires en lien avec la responsabilité sociale de la DSAF, employeur des directeurs et des directeurs adjoints mais également des préfets de région et de l'ensemble des ministères d'origine de ces personnels. Le Secrétaire général du gouvernement procède à la nomination d'un des trois candidats sélectionnés par les préfets. L'action de la DSAF porte sur chacune des étapes préalables :

- la constitution des viviers de candidats en lien avec les ministères ;
- le repérage de la vacance d'un poste et la rédaction de la fiche de poste en lien avec le préfet ;
- la sélection des candidatures en lien avec les préfets, les ministères.

#### *Suivi de la promotion de l'égalité femmes/hommes dans les emplois de direction*

Taux de femmes dans les primo nominations sur les emplois DATE en 2014 : 35% (26% en 2013)
Taux de femmes occupant un poste de direction en 2014 : 23,6% (21,7 en 2013)

### **2. L'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap**

Le taux de personnels en situation de handicap est faible (3.1% de bénéficiaires de l'obligation d'emploi en 2013) et s'explique par la nature des fonctions exercées par les personnels employés par les services du premier ministre en DDI. Une campagne particulière a été relancée en 2015.

### **3. L'amélioration de l'accessibilité des bâtiments pour les personnes à mobilité réduite**

La DSAF mise sur l'effort d'accessibilité des bâtiments publics pour favoriser l'insertion professionnelle de l'ensemble des agents en situation de handicap. Des formations de sensibilisation avec les PFRH ont par ailleurs été organisées en 2013.

## **B– Les impacts environnementaux**

### **1. Economies d'énergie**

#### *1.1 La performance énergétique des bâtiments*

Si l'ambition des services du Premier ministre est de déployer l'outil de suivi des fluides le plus largement possible, les DDI ne sont, à l'heure actuelle, pas toutes équipées. Il est donc impossible de connaître de façon globale et particulière les émissions de gaz à effet de serre et les consommations d'énergie liées aux bâtiments occupés par les DDI. Cet indicateur devrait être disponible en 2017. Cela permettra à la DSAF de piloter de suivre les performances énergétiques des bâtiments DDI et d'agir en faveur de leur amélioration dans la limite des marges de manœuvre.

La DSAF en lien avec les préfets de région et dans le cadre des schémas directeurs régionaux immobiliers favorise le regroupement des DDI sur un même site pour limiter la surface globale des bâtiments en améliorant le confort des occupants, en choisissant des bâtiments avec une meilleure performance énergétique, en mutualisant les espaces partagés (accueil, locaux techniques ..) de façon à préserver l'espace des bureaux. Ces efforts de mutualisation et de rationalisation conduisent à réduire les émissions de gaz à effet de serre du parc immobilier des DDI.

#### *1.2 La gestion éco-responsable du matériel informatique et de télécommunications*

La gestion éco-responsable du matériel informatique et de télécommunications est clairement affirmée dans la politique des achats conduite par la DSAF. Les différents marchés d'approvisionnement contiennent des critères environnementaux. Par ailleurs, la fréquence de renouvellement du matériel est fixée de façon optimale pour éviter son obsolescence, maîtriser les dépenses publiques et limiter les impacts environnementaux.

### **2. Mobilité durable**

#### *2.1 - Achat et utilisation de véhicules propres.*

Les DDI ont été fortement engagées, dès leur création, dans une dynamique d'achat et d'utilisation de véhicules propres. Cela s'inscrit dans la politique d'achat et de rajeunissement du parc automobile de l'Etat. La mise en vente des véhicules au bout de 120 000 km parcourus ou dans le courant de leur 7ème année aura un impact significatif sur les DDI. En effet, au 1er janvier 2015 sur un parc de 6380 VHL, 1750 VHL devront être sortis du parc auto des DDI au plus tard en décembre 2015, 648 fin 2016 et 821 fin 2017. Un plan de financement important est prévu pour assurer leur remplacement.

#### *2.2 - Réduire l'usage de la voiture.*

Les plans de déplacement et le développement de la visio-conférence visent à réduire l'usage des véhicules. Cela impacte à la baisse la consommation en carburant de façon certaine mais impossible à mesurer. Des démarches de ce type menées par les DDI ont fait l'objet d'un co-financement de la DSAF dans le cadre du fonds de modernisation. Ces deux actions font l'objet d'indicateurs que les DDI doivent faire remonter chaque année à la DSAF.

### ***Exemplarité du parc automobile en 2013***

Nombre de véhicules pour l'ensemble des DDI en 2013	6411
Age moyen des Véhicules pour l'ensemble des DDI en 2013	4 ans et 1,9 mois
Proportion de véhicules propres acquis ou utilisés lors du renouvellement du parc	Attente réponse interne
Taux moyen des émissions de CO2 pour le parc VP pour l'ensemble des DDI en 2013	109 g/km

### ***Plan de déplacement d'administration en 2013***

Taux de DDI disposant d'un plan de déplacement en 2013	29%
Taux de DDI disposant d'un plan de déplacement en 2013 mutualisé avec d'autres structures par rapport au DDI disposant d'un plan de déplacement en 2013	22%

### ***Visio-conférence***

Taux de DDI équipées d'une salle de visioconférence en 2013	27%
Taux de DDI non équipées d'une salle de visioconférence et ayant accès à un tel dispositif	93%

## ***2.3 - Développement de l'éco-conduite***

La DSAF promeut l'éco-conduite pour limiter l'impact environnemental des DDI mais également parce que la conduite douce réduit le stress et l'accidentologie. Elle participe, dans le cadre du fonds de modernisation, au financement d'actions locales de formation à l'éco-conduite. L'engagement des DDI en la matière fait l'objet d'indicateurs que les DDI doivent faire remonter via l'Info centre.

Les DDI et leurs partenaires en matière de formation (PFRH, CVRH, ...) s'appuieront sur ses inspecteurs du permis de conduire pour mettre en place les formations à l'éco-conduite.

### ***Eco-conduite***

Taux de DDI dans lesquelles des formations à l'éco-conduite ont été organisées	59%
Taux de DDI ayant élaboré un plan d'action en faveur de l'éco-conduite	26%

## **3. Economies de ressources et réduction des déchets**

### ***3.1- La gestion des déchets***

La DSAF promeut la mise en place de mesure de tri des déchets dans les DDI et suit des indicateurs relatifs à cette action. Très rares sont les DDI à ne pas en bénéficier. La DSAF s'appuie sur les Chargés de mission « achat » en région (CMRA) pour mettre en place les marchés adéquats.

### ***Collecte et gestion des déchets en 2013***

Taux de DDI dans lesquelles le tri sélectif est mis en place	91,6%
Taux de DDI organisant le tri des déchets au niveau de la structure	1,2%

#### ***3.2- La consommation responsable de papier***

Par ailleurs, l'objectif de diminution de la quantité de papier consommé est maintenu. Le guide de l'acheteur public en matière d'impression et de reproduction de documents est mise en œuvre dans les DDI. Il prévoit la contribution à la protection de l'environnement en intégrant les problématiques du recyclage et de la collecte et du ramassage des polluants. Sur l'aspect qualitatif, le papier acheté doit avoir le label éco-responsable, qu'il soit issu du recyclage ou qu'il provienne d'une forêt gérée de façon durable.

#### ***Diminuer la consommation de papier***

Nombre de ramettes de papier à copier de papier graphique blanc aux formats A4 et A3 achetées par an et par agent en 2013	Attente réponse UGAP
---	----------------------

#### ***Privilégier le papier recyclé***

Quantité de papier recyclé acheté / quantité de papier acheté en 2013	Attente de la réponse de l'UGAP
---	---------------------------------

#### ***3.3 - Optimiser la consommation d'eau***

La problématique de la DSAF et des DDI est similaire au suivi de la performance énergétique. Le déploiement de l'outil de suivi des fluides et la collecte des données sont difficiles à mettre en place et inachevés. La DSAF souhaite achever le déploiement fin 2016.

## **4. Préservation de la biodiversité**

La DSAF s'appuie sur le réseau des Chargés de mission « achat » en région pour mettre en place des marchés régionaux responsables de gestion des espaces verts et de nettoyage des locaux.

## **V. Annexes**

# **Annexe 1**

## **Consommations énergétiques par agents au 31 décembre 2014**

**Consommations énergétiques par agents au 31 décembre 2014**

Programme		Effectifs (consommation d'ETPT figurant dans le RAP 2014)	Consommations (en €)					Total
			60622 électricité	60623 gaz	60624 fuels	60626 chauffage urbain climatisation	60628 autres produits énergétiques	
129	Coordination du travail gouvernemental	2 151	1 258 111	156 758	0	177 983	479 018	2 071 870
158	Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la seconde guerre mondiale	20	6 028	6 851	0	0	0	12 879
308	Protection des droits et libertés	740	184 776	19 631	0	76 882	0	281 289
<b>Total</b>		2 911	1 448 915	183 240	0	254 865	479 018	2 366 038
<i>Pour rappel : les consommations en 2012</i>			1 275 843	167 908	152	153 900	582 787	2 180 590
<b>Total / agent</b>			498	63	0	88	165	814
<i>Pour rappel : les consommations / agent en 2012 (2579ETPT au 31/12/2012)</i>			495	65	0	60	226	846

## **Annexe 2**

### **Quantités d'énergies et d'eau consommées au 31 décembre 2014**

**Quantités d'énergies et d'eau consommées au 31 décembre 2014**

Site	Consommations (en Kwh)					Total par site	Consommations (en m3)  Eau
	606212 électricité	606213 gaz	606214 fuels	606217 chauffage urbain climatisation	606218 autres produits énergétiques		
119, rue de Lille	38 670	-	-	-	-	<b>38 670</b>	-
199, bvd St Germain	47 076	-	-	-	-	<b>47 076</b>	-
Cité Martignac	72 895	-	-	-	-	<b>72 895</b>	1 295
16/18, rue Vaneau	113 668	1 356 785	-	-	-	<b>1 470 453</b>	2 063
32, rue Las Cases	325 268	624 466	-	-	-	<b>949 734</b>	2 276
32, rue de Babylone	303 954	9 260	-	732 000	-	<b>1 045 214</b>	1 738
36, rue de Babylone	-	-	-	-	-	-	14 664
34, rue de Babylone	-	-	-	-	-	-	1 078
70/72/74, rue de Varenne	236 690	86 481	-	350 000	-	<b>673 171</b>	8 205
69, rue de Varenne	292 318	-	-	581 100	-	<b>873 418</b>	4 628
13, rue Vaneau	703 227	33 329	-	-	-	<b>736 556</b>	1 149
56, rue de Varenne	141 925	-	-	-	-	<b>141 925</b>	3 673
57, rue de Varenne	1 609 152	56	-	888 300	-	<b>2 497 508</b>	19 993
58, rue de Varenne	196 411	-	-	389 900	-	<b>586 311</b>	1 730
19, rue de Constatine	62 620	-	-	121 000	-	<b>183 620</b>	810
66, rue de Bellechasse	212 059	-	-	256 219	-	<b>468 278</b>	3 451
68, rue de Bellechasse	115 251	-	-	220 500	-	<b>335 751</b>	759
1, rue de la Manutention	38 437	64 300	-	-	-	<b>102 737</b>	826
77, rue de Miromesnil	32 298	-	-	-	-	<b>32 298</b>	-
16/18, rue de Martignac	-	-	-	-	-	-	287
113, rue de Grenelle	-	-	-	-	-	-	251
Total par énergie	6 817 610	2 174 677	0	3 539 019	0	10 255 615	68 876

## **Annexe 3**

### **Consommations de papier par agent au 31 décembre 2014**

**Consommations de papier par agent au 31 décembre 2014**

Programme		Effectifs (consommation d'ETPT figurant dans le RAP 2014)	Nombre de ramettes commandées aux formats A4 et A3
129	Coordination du travail gouvernemental	2 151	29400 ramettes papier A4 / 400 ramettes papier A3
158	Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la seconde guerre mondiale	20	600 ramettes papier A4 / 5 ramettes papier A3
<b>Total</b>		2 171	<b>30 405</b>
<b>Total / agent</b>			<b>14,0</b>

## **Annexe 4**

### **Dispositif de collecte et de gestion des déchets de papier**

Site	dispositif matériel : poubelle à double bac	collecte des déchets de papier		quantification des déchets de papier (en tonnes)	campagne d'information des agents
		société de nettoyage et date d'exécution	Ville de Paris Convention arrêtée depuis le		
32 rue Las Cases 75007	oui	Société TER* 01/01/2014	31/12/2013	5,375	Campagne d'information et de communication effectuée : avant et après la notification du marché (2013 et 2014)
18 rue de Martignac 75007	oui	Société TER* 01/01/2014	31/12/2013	2,46	
32 rue de Babylone 75007	oui	Société TER* 01/01/2014	31/12/2013	3,1	
70 rue de Varenne 75007	oui	Société TER* 01/01/2014	31/12/2013	4,8	
69 rue de Varenne 75007	oui	Société TER* 01/01/2014	31/12/2013	6,45	
1 rue de la Manutention 75016	oui	Société TER* 01/01/2014	31/12/2013	0,62	
113 rue de Grenelle 75007	oui	Société TER*01/01/2014	31/12/2013	2,19	
16 rue Vaneau 75007	oui	Société TER* 01/01/2014	31/12/2013	7,175	
56 rue de Varenne 75007	oui	Société TER* 01/01/2014	31/12/2013	3,625	
57 rue de Varenne 75007	oui	Société TER* 01/01/2014	31/12/2013	9,575	
36 rue de Babylone 75007	oui	Société TER*01/01/2014	31/12/2013	0,84	
58 rue de Varenne 75007	oui	Société TER* 01/01/2014	31/12/2013	4,525	
2 cité Martignac 75007	oui	Société TER* 01/01/2014	31/12/2013	0,62	
68 rue de Bellechasse 75007	oui	Société TER* 01/01/2014	31/12/2013	4,575	
19 rue de Constantine 75007	oui	Société TER* 01/01/2014	31/12/2013	1,01	
55 rue Saint Dominique 75007	oui	Société TER* 01/01/2014	31/12/2013	0,44	
<b>TOTAL (en tonnes)</b>				<b>57,38</b>	

\*Société TER : Tri Direct Environnement

## **Annexe 5**

### **Voitures particulières achetées ou louées en 2014**

**Voitures particulières achetées ou louées en 2014**

Marque/Modèle du véhicule	Catégorie	Emission de CO2	Date de commande	Date de livraison	Achat/location longue durée
Citroën Berlingo	DD-080-HA	143g/km	04/12/2013	04/03/2014	Achat
Citroën C5	DD-310-TN	117g/km	04/12/2013	19/03/2014	Achat
Ford Galaxy	DH-406-JC	189g/km	04/12/2013	11/07/2014	Achat
Ford Galaxy	DH-447-JC	189g/km	04/12/2013	11/07/2014	Achat
Peugeot 107	DE-475-AK	99g/km	04/12/2013	03/04/2014	Achat
Peugeot 107	DE-331-AK	99g/km	04/12/2013	04/04/2014	Achat
Peugeot 107	DE-416-AK	99g/km	04/12/2013	03/04/2014	Achat
Peugeot 107	DE-449-AK	99g/km	04/12/2013	03/04/2014	Achat
Peugeot 107	DE-390-AK	99g/km	04/12/2013	03/04/2014	Achat
Peugeot 107	DE-299-AK	99g/km	04/12/2013	04/04/2014	Achat
Peugeot 107	DE-357-AK	99g/km	04/12/2013	04/04/2014	Achat
Peugeot 508	DC-601-XQ	134g/km	04/12/2013	25/02/2014	Achat
Peugeot 508 (a)	DC-511-XQ	85g/km	13/11/2013	24/02/2014	Achat
Peugeot 508 (a)	DC-390-XQ	85g/km	19/11/2013	24/02/2014	Achat
Peugeot 508	DK-413-XB	111g/km	18/07/2014	24/10/2014	Achat
Peugeot 508 (a)	DK-508-SG	85g/km	16/05/2014	14/10/2014	Achat
Renault Clio IV	DC-265-XQ	105g/km	14/10/2013	19/02/2014	Achat
Renault Mégane	DC-290-XQ	110g/km	14/10/2013	19/02/2014	Achat
Volkswagen Caravelle	DM-659-DT	236g/km	26/08/2014	18/11/2014	Achat
Volkswagen Multivan	DM-611-DT	245g/km	31/07/2014	21/10/2014	Achat
Volkswagen Multivan	DM-633-DT	236g/km	26/08/2014	18/11/2014	Achat

(a) véhicule hybride

## **Annexe 6**

### **Kilomètres parcourus en avion au 31 décembre 2014**

***Kilomètres parcourus en avion au 31 décembre 2014***

Type	Kilomètres parcourus	Emission de CO2 (en kg)
Continental	378 189	47 089
Intérieur	500 312	102 913
Intercontinental	1 805 206	326 814
<b>TOTAL</b>	<b>2 683 707</b>	<b>476 816</b>

## **Annexe 7**

### **Salles de réunion équipées pour la visioconférence**

***Salles de réunion équipées pour la visioconférence***

Site	Nombre de salles équipées	Service utilisateur
58, rue de Varenne salle n°1 75007	1	Cabinet du Premier ministre et secrétariat général du Gouvernement Cabinet du secrétaire d'Etat chargé de la réforme de l'Etat et de la simplification Secrétariat général pour la modernisation de l'action publique
32, rue de Babylone salle B 75007	1	Cabinet du Premier ministre et secrétariat général du Gouvernement Cabinet du secrétaire d'Etat chargé de la réforme de l'Etat et de la simplification Secrétariat général pour la modernisation de l'action publique
18, rue Vaneau 75007	1	Cabinet du Premier ministre et secrétariat général du Gouvernement Services du Premier ministre
68, rue de Bellechasse 75007	3	Secrétariat général des affaires européennes
29-31 Quai André Citroën 75015	3	Direction de l'information légale et administrative Service à compétence nationale "Réseau interministériel de l'Etat" Direction interministérielle des systèmes d'information et de communication de l'Etat

## **Annexe 8**

### **Parité professionnelle de l'encadrement supérieur**

*Bilan 2014 du plan administration exemplaire des services du Premier ministre*

Service de rattachement	Intitulé du poste	Appel à candidature (date de publication au JO)	Date de nomination (date de publication au JO)	H / F
<b>Administration centrale</b>				
commissariat général à l'égalité des territoires	Commissaire général	NON	31/05/2014	F
secrétariat général pour la modernisation de l'action publique	Secrétaire général	NON	18/07/2014	F
secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale	Directeur	NON	17/01/2014	H
service d'information du Gouvernement	Directeur	NON	30/04/2014	H
secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale	Secrétaire général	NON	11/10/2014	H
commissariat général à l'égalité des territoires	Directeur	NON	11/07/2014	H
direction de l'information légale et administrative	Directeur	NON	02/08/2014	H
commissariat général à l'égalité des territoires	Directeur	NON	18/07/2014	H
agence nationale de la sécurité des systèmes d'information	Directeur	NON	28/03/2014	H
secrétariat général du Gouvernement	Délégué	NON	11/07/2014	F
commissariat général à l'égalité des territoires	Directeur	NON	10/07/2014	F
secrétariat général des affaires européennes	Secrétaire général	NON	11/04/2014	H
commissariat général à l'investissement	Commissaire général	NON	25/04/2014	H
délégation interministérielle à la lutte contre le racisme et l'antisémitisme	Délégué interministériel	NON	28/11/2014	H
commissariat général à l'égalité des territoires	Chef de service	13/03/2014	12/07/2014	H
secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale	Chef de service	21/03/2014	18/06/2014	F
direction des services administratifs et financiers	Chef de service	21/06/2014	04/11/2014	H
commissariat général à l'égalité des territoires	Sous-directeur	13/03/2014	24/08/2014	F
commissariat général à l'égalité des territoires	Sous-directeur	13/03/2014	24/08/2014	H
commissariat général à l'égalité des territoires	Sous-directeur	13/03/2014	12/07/2014	H
direction des services administratifs et financiers	Sous-directeur	31/07/2014	04/11/2014	F
secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale	Sous-directeur	04/07/2014	24/08/2014	H
secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale	Sous-directeur	14/08/2014	16/11/2014	H

Service de rattachement	Intitulé du poste	Appel à candidature(date de publication au JO)	Date de nomination(date de publication au JO)	H / F
secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale	Sous-directeur	21/11/2013	08/02/2014	H
secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale	Sous-directeur	11/09/2014	05/11/2014	H
commissariat général à la stratégie et à la prospective	Directeur de projet	24/07/2014	04/11/2014	F
secrétariat général du Gouvernement	Directeur de projet	07/12/2013	04/02/2014	H
secrétariat général du Gouvernement	Directeur de projet	28/03/2014	28/07/2014	F
secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale	Expert de haut niveau	21/11/2013	15/03/2014	H
secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale	Expert de haut niveau	21/11/2013	15/03/2014	H
secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale	Expert de haut niveau	14/08/2014	16/11/2014	H
secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale	Expert de haut niveau	26/07/2014	16/11/2014	H
secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale	Expert de haut niveau	14/08/2014	16/11/2014	H
secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale	Expert de haut niveau	21/11/2013	15/03/2014	H
secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale	Sous-directeur	NON	13/08/2014	H

## **Annexe 9**

### **Marchés DSAF comportant des clauses sociales en 2014**

**Marchés DSAF comportant des clauses sociales en 2014**

Objet	Début du marché	Fin du marché	Titulaire	Montant du marché (HT)	Objectifs d'insertion		2012		2013		2014		Recrutements
					volume horaire	en ETP	objectif	réalisé	objectif	réalisé	objectif	réalisé	personnes recrutées
Mise à disposition de personnel intérimaire des services de restauration	18/10/2011	17/10/2015	PARTNAIRE	440 000	752	0,41	188	66,25	188	12	188		2
Entretien parcs et jardins	23/03/2012	31/10/2015	ROBERT PAYSAGISTE		1 680	0,92	362	1 191	465	1 128	465	-	
Aménagement d'un passage entre le 56-58 rue de Varenne - Maçonnerie - Pierre de taille	24/06/2013	23/05/2014	CHAMPAGNE CONSTRUCTION	249 120	250	0,14			143	0,00	107	370	2
Fourniture réseaux collectes IP et Ethernet du RIE	08/08/2013	07/08/2021	ORANGE		25 920	14,00			1 296		3 240		3
Fourniture réseaux collectes IP et Ethernet du RIE	26/03/2014	25/03/2022	SFR		7 330	4,00					705	1 671	3
Nettoyage locaux rue Desaix et fournitures consommables DILA	16/10/2013	15/10/2017	ARC EN CIEL ENVIRONNEMENT		3 640	2,00			192		910		
Restauration façades cour des communs au 57 rue de Varenne - Menuiserie	31/12/2013	30/12/2014	LES METIERS DU BOIS		150	0,08			0	0,00	149,6	383	1
Restauration façades cour des communs au 57 rue de Varenne - Maçonnerie	07/01/2014	30/12/2014	PAYEUX RESTAURATION		200	0,11					200	210,5	1
<b>Total</b>	<b>5 marchés en cours en 2014</b>						<b>550</b>	<b>1 257</b>	<b>2 284</b>	<b>1 140</b>	<b>5 965</b>	<b>2 634</b>	<b>12</b>

## **Annexe 10**

### **Part des formations à l'achat public durable**

*Part des formations à l'achat public durable*

Intitulé de la formation	Achat public durable	Durée de la session (en jour/agent)	Nombre de participants	Nombre de jours-agent
L'essentiel des marchés publics	non	2	22	44
SAE "Les achats publics pour sauver la planète"	oui	1	2	2
IFORE "Les achats publics responsables"	oui	1	1	1
IGPDE "L'achat public responsable"	oui	3	1	3
IGPDE "Optimiser la rédaction des marchés publics"	non	2	1	2
IGPDE "Les matinales de l'achat public"	non	0,5	4	2
IGPDE "Modifications en cours d'exécution d'un marché public"	non	1	1	1
IGPDE "Perfectionnement à la réglementation et à la gestion des marchés"	non	2	1	2
IGPDE "LES MAPA"	non	0,5	1	0,5
IGPDE "Achats d'informatiques"	non	3	1	3
IGPDE "S'approprier la dimension économique de l'achat public"	non	2	2	4
IGPDE "Cursus acheteur public"	oui	13	2	26
IGPDE "Marchés de travaux"	non	3	1	3
<b>Nombre de jours-agent de formation à l'achat public durable</b>				<b>32</b>
<b>Nombre de jours-agent de formation à la commande publique</b>				<b>93,5</b>